

PLAN POUR UN RÉSEAU SCOLAIRE COMMUN : ESTIMATION DES IMPACTS BUDGÉTAIRES DE LA RÉFORME PROPOSÉE

Par

**François Delorme
Catherine Boutin-St-Amant
Florence Ouellet**

François Delorme Consultation (FDC) Inc.

Mai 2022



François Delorme Consultation Inc.

Table des matières

Table des matières

Faits saillants	4
1) Introduction et contexte.....	5
2) Approche et méthodologie générales.....	7
3) Méthodologie détaillée	9
a) Déterminer le nombre d'élèves du réseau privé actuel qui pourraient potentiellement rejoindre le réseau commun à la suite de la réforme.....	9
i) Nombre d'élèves affectés par la réforme.....	9
ii) L'élasticité-prix.....	11
iii) Les frais de scolarité	13
b) Subventions par élève	14
i) Les types de subventions	14
c) Choix de la cible.....	16
d) Déterminer le coût de l'éducation d'un « élève-équivalent » dans le réseau commun	17
e) Déterminer le coût total du réseau privé actuel pour l'État	19
f) Évaluer le coût total pour l'État de répondre à la demande pour le réseau commun 21	
i. Les scénarios retenus	21
g) Déterminer l'impact budgétaire de l'adoption du <i>Plan pour un réseau scolaire commun</i>	22
4) Les résultats	24
Scénario 1 : Ontario moins un point de pourcentage au primaire	24
Scénario 2 : Scénario de base : Ontario.....	26
Scénario 3 : Ontario plus un point de pourcentage au secondaire.....	28
Scénario 4 : Ontario plus deux points de pourcentage au secondaire.....	29
Scénario 5 : Impact budgétaire nul	30
Scénarios 6 et 7 : Autres scénarios	32
5) La transition.....	35
6) Conclusion.....	37
BIBLIOGRAPHIE	39
ANNEXE I.....	43

ANNEXE II.....	44
ANNEXE III	46
ANNEXE IV	47
ANNEXE V	49
Présentation des scénarios de l'étude Vermot-Desroches (2007)	50

Faits saillants

- Le système d'éducation du Québec est parmi les plus inéquitables au Canada, et est fortement axé vers un système clientéliste.
- Il est caractérisé par une forte présence du privé et des écoles à vocation particulière, ce qui exacerbe les inégalités au chapitre de l'accès au système d'éducation.
- Cette dynamique fait que les écoles privées subventionnées et publiques sélectives se concurrencent pour obtenir les élèves les plus rentables. Ce sont donc les écoles publiques ordinaires qui en pâtissent.
- Dans la présente étude, nous simulons l'implantation du *Plan pour un réseau commun*, qui vise la création d'un réseau commun qui mettra à l'abri du marché scolaire les écoles publiques et les écoles privées conventionnées. Le *Plan* prévoit également un statut d'écoles privées non conventionnées pour les établissements qui choisiront de demeurer hors du réseau commun, tout en restant encadrés par le ministère de l'Éducation.
- Nous sélectionnons pour cibles le modèle ontarien où les élèves au privé représentent respectivement, 6,0 pour cent pour le primaire et de 6,7 pour cent pour le secondaire. Des variantes de ce scénario de base sont également présentées.
- Nos résultats suggèrent que des économies annuelles nettes d'environ 100 millions de dollars en fonds publics seraient réalisées à la suite du conventionnement/non conventionnement des écoles privées actuelles.
- Dans ce cas de figure, 49,4 pour cent des 119 932 élèves de niveaux primaire et secondaire du privé actuel rejoindraient le réseau commun, soit 59 291 élèves, incluant les 3 694 élèves fréquentant les écoles spécialisées en adaptation scolaire, tandis que 60 641 élèves choisiraient le réseau privé désormais non-conventionnée.
- Selon les différentes variantes du scénario de base, les gains annuels nets s'échelonnent de 61 M\$ à 160 M\$.
- Hormis un scénario à impact budgétaire nul, deux scénarios illustratifs sont également présentés où aucun élève ne rejoint le réseau commun (gain annuel net de 512 M\$ et où l'ensemble des élèves au privé migrent au réseau commun (perte annuelle nette 329 M\$).

1) Introduction et contexte

Les constats des dernières années concernant divers aspects de l'éducation et de la société québécoise sont alarmants. Le Québec possède le système d'éducation le moins égalitaire au pays, fortement axé sur le marché selon une logique clientéliste. Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) jugeait d'ailleurs il y a quelques années que le système d'éducation au Québec, en raison de la forte présence des écoles privées et de la

concurrence des écoles secondaires publiques à vocation particulière, accentuerait les inégalités au détriment des élèves issus des milieux défavorisés.

En fait, c'est au Québec que le réseau scolaire est plus inéquitable au Canada.¹ En particulier, selon Larose et Grenon (2013), 72 pour cent des élèves dans les écoles privées proviennent de milieux favorisés (revenu familial de plus de 100 000 \$), 21 pour cent de la classe moyenne (revenu familial entre 50 000 \$ et 99 999 \$) et 7 pour cent des milieux modestes (revenu familial de moins de 50 000 \$).²

La province connaîtrait également les plus hauts taux de décrochage scolaire et enseignant au pays. En outre, 53 pour cent des Québécois âgés de 16 à 65 ans auraient des compétences faibles ou insuffisantes (analphabétisme fonctionnel) en littératie.³

Il appert que la prévalence des écoles privées subventionnées par l'État contribue à ces inégalités endémiques. En sélectionnant leur clientèle, les écoles privées compliquent la tâche des écoles publiques. Prisonnières de ce clientélisme, certaines écoles publiques multiplient les programmes à vocation particulière. Ainsi, les élèves défavorisés ou en difficulté se retrouvent surreprésentés dans les classes ordinaires, celles-ci étant délaissées par les enseignants et les familles pouvant se le permettre. La littérature scientifique à ce sujet indique que le système actuel accentue les inégalités en avantageant les plus favorisés. Le rapport du Conseil supérieur de l'éducation (2016) insistait d'ailleurs sur le fait que *« la stratification de l'offre de formation pendant la scolarité obligatoire – causée par la multiplication des programmes particuliers sélectifs et des établissements privés – entraîne des inégalités de traitement au bénéfice des plus favorisés. Autrement dit, ceux qui en auraient le plus besoin ne profitent pas des meilleures conditions pour apprendre, ce qui est contraire à l'équité »*.⁴

Cet écrémage de l'école publique ordinaire prend racine dans la culture de marché qui régit le système scolaire québécois. En effet, *« la concurrence en éducation est indissociable de la perception que toutes les écoles ne sont pas équivalentes : elle alimente donc la crise de confiance qui fragilise le système public. Cette crise de confiance accentue la tendance à regrouper les élèves selon leur profil scolaire et socioéconomique. Il en résulte une forme de ségrégation qui conduit à un système d'écoles à plusieurs vitesses. L'écart se creuse donc entre les milieux : certains établissements ou certaines classes sont considérés comme moins propices à l'apprentissage (...) et les conditions de travail y sont plus difficiles (...) »*.⁵

¹ Conseil supérieur de l'éducation (2016), « Remettre le cap sur l'équité »,

² Larose, François, et Vincent Grenon (2013). « Profil socioéconomique et attentes technologiques des parents d'élèves du réseau des établissements d'enseignement privé du Québec, rapport de la recherche menée du 08 avril au 30 août 2013 auprès d'un échantillon d'envergure nationale de parents d'élèves fréquentant les institutions d'enseignement privé du Québec, Sherbrooke, Centre de recherche sur l'intervention éducative et socioéducative, 73 pages. https://www.feep.qc.ca/wp-content/uploads/2017/07/CRIESE-UdeS_-Recherch-Profil-Socioeconomique-attentes-techno_2013_Version-synthese.pdf

³ Conseil supérieur de l'éducation (2016), *ibid.*

⁴ Conseil supérieur de l'éducation (2016), « Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 : Sommaire ». <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/50-0494-SO-cap-sur-lequite-REBE-2014-2016.pdf>

⁵ *Ibid.*, pp. 2-3.

Les systèmes scolaires les plus équitables du monde sont ceux où le profil socioéconomique des élèves a le moins d'influence sur leurs résultats. Favoriser la mixité sociale à l'école, tout en luttant contre le nivellement par le bas, pourrait donc contribuer à renverser la vapeur au sein du système québécois d'éducation. Comme les classes les plus hétérogènes sont également les plus efficaces, un système plus juste facilitant l'hétérogénéité des classes créerait de meilleurs environnements d'apprentissage dont on pourrait espérer qu'ils remédient aux piètres performances du Québec en matière de littératie, de numératie et de décrochage scolaire et enseignant.⁶

C'est dans la poursuite de ces objectifs que le mouvement École ensemble propose un *Plan pour un réseau scolaire commun*. Cette réforme vise à accroître l'équité et l'efficacité du système scolaire québécois en mettant fin au modèle actuel de subventionnement des écoles privées pour plutôt adopter un mode de fonctionnement s'apparentant au système ontarien.

Les établissements privés choisiraient donc entre deux options :

Option 1 : Rejoindre le réseau commun subventionné à 100 pour cent par l'État, c'est-à-dire devenir « conventionnés », en conservant leur autonomie de gestion mais en ne pouvant plus désormais sélectionner leurs élèves;

Option 2 : Ne pas rejoindre le réseau commun, ne recevoir aucune subvention de l'État et donc, devenir « non-conventionnés ».

Afin que tous sortent gagnants de cette réforme, le *Plan* repose sur quatre piliers :

- a) Aller à l'école de quartier;
- b) Offrir un choix de parcours particuliers à tous;
- c) Établir une carte scolaire équitable;
- d) Atténuer l'impact de la défavorisation.

Le document de présentation explique en détail chacun de ces piliers.⁷

Notre analyse suggère que des économies annuelles nettes d'environ 100 millions de dollars en fonds publics seraient réalisées à la suite de la mise en place d'une telle réforme. Cela est sans compter les bénéfices économiques à long terme d'une société québécoise plus égalitaire. Il en effet dorénavant bien documenté qu'une société plus égalitaire favorise la croissance économique, une des raisons étant que les personnes

⁶ Pour une discussion de la relation entre équité et efficacité des systèmes éducatifs dans les pays de l'OCDE, voir par exemple OCDE (2019), https://www.oecd-ilibrary.org/education/balancing-school-choice-and-equity_2592c974-en

⁷ École ensemble (2022), « Plan pour un réseau scolaire commun ».

issues des milieux aux plus bas revenus sont davantage incitées à investir dans leur éducation, si celle-ci est relativement accessible.⁸

Le présent document présente la méthodologie adoptée afin de quantifier les impacts de la réforme proposée. Le principal objectif est ici d'étayer la démarche utilisée pour calculer l'impact budgétaire de la réforme, incluant les sources des données et le détail des calculs. On peut intuitivement anticiper que la transition vers le réseau commun (i.e. le conventionnement) engendrera des coûts supplémentaires tandis qu'en revanche, le non-conventionnement générera des bénéfices. L'impact budgétaire net selon différents scénarios est présenté dans les paragraphes qui suivent.

Note : le cas des établissements privés spécialisés en adaptation scolaire

Le Québec compte à ce jour 11 établissements privés spécialisés en adaptation scolaire, comptant en 2018-2019 un total de 3,780 élèves. Un établissement spécialisé en adaptation scolaire est un établissement d'enseignement dont les services éducatifs sont adaptés aux besoins d'élèves en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation (HDAA). Le financement de ces écoles provient majoritairement du gouvernement du Québec. En effet, seul 0,5 pour cent de leurs revenus provient de contributions des élèves, très peu d'entre eux payant des frais de scolarité. Limitées à 150\$, indexé⁹, par élève, ces contributions ne s'appliquent pas aux élèves faisant l'objet d'ententes de scolarisation avec une commission scolaire.

On suppose dans l'analyse que ces établissements rejoignent le réseau commun à la suite de l'abolition des subventions aux écoles privées proposée dans le *Plan pour un réseau scolaire commun*. Le coût afférent pour ces établissements pour le gouvernement ne changerait donc pas, mis à part la valeur des contributions parentales, lesquelles seraient défrayées par l'État à la suite à la réforme. La liste de ces établissements se trouve à l'annexe I.

2) Approche et méthodologie générales

Cette section présente l'approche générale utilisée pour évaluer l'impact budgétaire de l'abolition des subventions aux écoles privées, comme proposé dans le *Plan pour un réseau scolaire commun*. La démarche se divise en sept étapes distinctes :

a) Déterminer le nombre d'élèves du réseau privé actuel qui rejoindraient le réseau commun à la suite de la réforme

⁸ Voir par exemple Cingano, F. (2014), "Trends in Income Inequality and Its Impact on Economic Growth", OECD SEM Working Paper No. 163, www.oecd.org/els/workingpapers.

⁹ Règles budgétaires pour l'année scolaire 2021-2022, Établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire (page 6, Point #4)

À la suite de la réforme, davantage d'élèves choisiraient de s'éduquer dans le réseau commun, plutôt que dans le réseau privé non conventionné en réponse à l'augmentation des frais de scolarité découlant de l'abolition du subventionnement pour ce réseau. Comme l'État défrayerait la totalité des coûts au privé conventionné, il faut déterminer ce nombre d'élèves pour évaluer convenablement les coûts liés à l'augmentation de la fréquentation du réseau commun à la suite de l'implantation de la réforme. On considère que celle-ci représente l'augmentation de la demande pour le réseau commun.

b) Subventions par élèves

Valeur moyenne des subventions gouvernementales par élève au réseau privé subventionné, au primaire et au secondaire.

c) Choix de la cible

La cible en termes de réaction de la demande pour le privé non conventionné à la suite de la réforme doit être déterminée. Cette réaction est opérationnalisée en faisant appel au concept d'élasticité de la demande, concept que nous décrivons en détail plus loin.

d) Déterminer le coût de l'éducation d'un « élève-équivalent » dans le réseau commun.

Pour connaître l'impact budgétaire de la réforme, nous devons connaître le coût d'éduquer les élèves se scolarisant au privé actuel qui choisirait de migrer dans le réseau commun à la suite de la réforme. Le concept d'« élève-équivalent » est utilisé pour prendre en compte le fait que les élèves étudiant dans les écoles privées ont en général moins de difficultés et coûtent moins cher (e.g. moins de coûts pour un encadrement particulier, etc.).

Cette variable représente les économies brutes pour l'État générées par la réforme. Il s'agit de la somme que le gouvernement du Québec cesserait de payer à la suite de la réforme.

e) Déterminer le coût total du réseau privé actuel pour l'État.

Somme des subventions de l'État québécois pour les élèves subventionnées (excluant les élèves DHAA).

f) Évaluer le coût total pour l'État de répondre à la demande pour le réseau commun.

Il s'agit du coût total pour l'État de payer pour l'éducation des élèves fréquentant présentement l'école privée et qui migreraient vers le réseau commun. En multipliant le coût unitaire de la réforme par la demande pour le réseau commun, on obtient les coûts additionnels de la réforme.

g) Déterminer l'impact budgétaire de l'adoption du Plan pour un réseau scolaire commun

L'impact budgétaire équivaut à la variation des dépenses de l'État entre le statu quo et l'adoption du Plan. En soustrayant les coûts additionnels de la réforme aux économies brutes, on obtient le surplus (ou le déficit) net encouru par la mise en place du réseau commun. Selon le scénario de base proposé dans le cadre de cette étude, l'impact budgétaire net de la réforme équivaldrait à un surplus d'environ 100 M\$ par année.

3) Méthodologie détaillée

Chacune des étapes énumérées ci-haut est présentée en détails dans les paragraphes qui suivent.

a) Déterminer le nombre d'élèves du réseau privé actuel qui pourraient potentiellement rejoindre le réseau commun à la suite de la réforme

i) Nombre d'élèves affectés par la réforme

Tout d'abord, il faut considérer les différents types d'élèves qui existent dans le réseau de l'éducation au Québec. Le Tableau 1 ci-dessous présente le nombre d'élèves dans chaque réseau, ainsi que leur importance relative.

On constate que la grande majorité des élèves sont dans le réseau public, c'est-à-dire les commissions scolaires et centres de services scolaires. Une faible proportion d'élèves se trouvent dans le réseau gouvernemental, qui incluent les écoles de bandes autochtones relevant du gouvernement fédéral – ces écoles sont considérées comme faisant partie du réseau commun après la réforme.

Finalement, il y a le réseau privé. Dans la présente étude, qui inclut les élèves subventionnés (agréés) et les élèves non subventionnés (non agréés, qui paient

l'ensemble ou presque des coûts de scolarisation).¹⁰ Pour les fins de notre étude, les élèves étudiant dans des établissements privés spécialisés en adaptation scolaire sont traités séparément.

Dans notre étude, il y a donc trois types d'élèves au départ :

- Élèves ordinaires au privé subventionné (agrée)
- Élèves ordinaires au privé non subventionné (non agrée)
- Élèves allant dans des écoles spécialisées.¹¹

¹⁰ Tout comme les écoles subventionnées, ces écoles ont probablement d'autres sources de revenus, tel que les dons ou du financement provenant d'autres activités.

¹¹ Il y a aussi des élèves aux droits de scolarité hors réseau qui bénéficient d'ententes de scolarisation financées par les commissions scolaires. Ces derniers sont traités dans la présente étude comme « non subventionnés ». Dans les faits, la majorité de ceux-ci sont des élèves en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Tableau 1. Nombre d'élèves selon le réseau, 2018-2019

	Primaire	Secondaire	Total
Nombre d'élèves			
Réseau gouvernemental	1 178	722	1 900
Réseau public	516 524	324 514	841 038
Réseau privé	34 933	84 999	119 932
Élèves dans des établissements spécialisés en adaptations scolaire	1 434	2 260	3 694
Élèves ordinaires subventionnés (agréés)	25 377	79 692	105 069
Élèves ordinaires non subventionnés (non agréés)	8 122	3 047	11 169
Total	552 635	410 235	962 870
Importance relative			
Réseau gouvernemental	0,2%	0,2%	0,2%
Réseau public	93,5%	79,1%	87,3%
Réseau privé	6,3%	20,7%	12,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Indicateurs de gestion 2018-2019 – Établissement d'enseignement privés; Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Gouvernement du Québec, Tableau « Effectif scolaire de la formation générale des jeunes, selon diverses variables, années scolaires 2005-2006 à 2020-2021, Québec »

L'objectif de cette étape est d'estimer la demande pour le réseau scolaire commun. Pour ce faire, nous utilisons l'effectif scolaire « ordinaire » subventionné du réseau privé¹², puis nous estimons quelle proportion de cet effectif rejoindrait le réseau commun à la suite de l'augmentation des frais de scolarité découlant de l'abolition du subventionnement des écoles privées. On parle d'effectifs scolaires ordinaires car les élèves allant dans les établissements spécialisés en adaptation scolaire sont exclus puisque, comme expliqué dans la section précédente, l'on suppose qu'ils feront tous partie du réseau commun après la réforme. Notons que dans la suite du rapport, l'expression « élèves subventionnées » caractérise par défaut les élèves ordinaires subventionnées.

De façon similaire, nous excluons les élèves allant au réseau privé non subventionné, car ces derniers ne seraient pas affectés par l'abolition des subventions gouvernementales et l'augmentation subséquente des frais de scolarité. Puisqu'ils paient déjà le plein prix d'une éducation privée en ce moment, nous supposons donc que ces élèves restent tous au réseau privé non conventionné après la réforme. Les seuls élèves susceptibles d'être affectés par la réforme sont donc les élèves ordinaires subventionnées.

¹² L'indicateur de gestion 2018-2019 caractérise ces élèves comme "élèves ordinaire". Nous suivons ici ce protocole.

Le réseau privé subventionné ordinaire comptait au total 105 069 élèves en 2018-2019, dont 25 377 élèves au primaire et 79 692 élèves au secondaire.¹³ Cet effectif correspond à 5 pour cent des élèves du primaire et 19 pour cent des élèves du secondaire du Québec. Cependant, tel que montré au Tableau 2, la proportion d'élèves au privé subventionné varie largement de région en région. La proportion d'élèves au privé subventionné au secondaire atteint 30 pour cent des élèves du secondaire de la région de Montréal et 24 pour cent de ceux de la région de la Capitale-Nationale. Notons que ces ratios sont plus faibles que les ratios d'élèves au privé, car il n'inclut que les élèves ordinaires subventionnés. En incluant les élèves non subventionnés (non agréés) et les élèves fréquentant une école spécialisée, le privé représente 6,3 pour cent des élèves au niveau primaire et 20,8 pour cent des élèves du niveau secondaire au Québec.¹⁴

Tableau 2. Nombre d'élèves au réseau privé ordinaire subventionné, selon la région administrative, Québec, 2018-2019

Région administrative	Nombre d'élèves			Importance relative du privé subventionné		
	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire	Total
Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord et Chaudière-Appalaches	178	4 718	4 896	0%	10%	4%
Montréal	2 167	15 104	17 271	2%	19%	9%
Capitale-Nationale	3 316	7 696	11 012	7%	24%	14%
Mauricie et Centre-du-Québec	1 216	3 120	4 336	4%	13%	8%
Estrie	226	3 177	3 403	1%	19%	9%
Montréal	14 765	30 449	45 214	12%	30%	20%
Outaouais et Laurentides	2 053	6 770	8 823	3%	13%	7%
Laval et Lanaudière	1 456	8 658	10 114	2%	19%	9%
Autres régions	0	0	0	0%	0%	0%
Total	25 377	79 692	105 069	5%	19%	11%

Note : « Autres régions » indique les régions du Québec n'ayant aucune école privée.

¹³ Indicateurs de gestion 2018-2019 – Établissement d'enseignement privés; Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Gouvernement du Québec, Tableau « Effectif scolaire de la formation générale des jeunes, selon diverses variables, années scolaires 2005-2006 à 2020-2021, Québec »

¹⁴ L'indicateur de gestion comprend les données sur les écoles qui reçoivent des subventions gouvernementales. Notons que certaines écoles élèves ne reçoivent des subventions que pour certains niveaux. Par exemple, l'éducation secondaire pourrait être subventionnée, mais pas l'éducation primaire. Les élèves allant dans des écoles ne recevant aucune subvention de Québec ne sont pas incluses dans les Indicateurs de gestion, car ces écoles ne transmettent pas leurs états financiers au gouvernement du Québec.

ii) L'élasticité-prix

Une étape cruciale de l'exercice consiste en l'estimation du nombre d'élèves passant du réseau privé au réseau commun. Cette question peut être posée comme suit : à la suite de l'augmentation du frais de scolarité au privé, combien d'élèves modifieraient leur choix quant au mode éducationnel? En économie, la sensibilité au prix est résumée par le concept de l'élasticité-prix de la demande. Une élasticité élevée indique que la demande change fortement par suite d'un changement de prix. Ici, le prix est la valeur des frais payé par les parents pour envoyer leur enfant dans le réseau privé, et la demande est le nombre d'élèves choisissant le réseau privé (non subventionné après la réforme).

Lorsque les subventions du gouvernement du Québec envers les écoles privées sont réduites voire abolies, les frais de scolarité dans ces établissements d'enseignement augmentent nécessairement. En conséquence, une certaine proportion des étudiants migrera donc du privé actuel au réseau privé conventionné ou dans un centre de services scolaires ou une commission scolaire (réseau commun), selon la sensibilité qu'auront les parents d'élèves par rapport à cette hausse de frais de scolarité, c'est-à-dire l'élasticité de la demande. Le gouvernement du Québec fera des économies ou enregistrera des coûts additionnels selon cette sensibilité des parents aux prix.

Par exemple, une élasticité-prix de -0,5 signifierait que si le prix augmente de 10 pour cent à la suite d'une réduction de la subvention, 5,0 pour cent de l'effectif migreraient du privé au public. Si le prix doublait (i.e. une hausse de 100 pour cent), alors 50 pour cent de l'effectif abandonnerait le secteur privé.

Afin d'estimer la demande pour le réseau scolaire commun, nous avons modélisé l'éventuelle transition comme une variation de la demande en fonction d'une variation des prix. Plus précisément, il s'agit du ratio de la variation de la demande sur la variation du prix. Ce ratio mesure la sensibilité de la demande aux variations de prix, ou l'ampleur des effets d'une variation marginale du prix sur la demande.

Dans le cas qui nous intéresse, la variation de la demande (équation 1) correspond à la différence entre l'effectif scolaire du réseau privé actuel et l'effectif scolaire des écoles privées non-conventionnées après la réforme, en proportion de l'effectif scolaire du réseau privé actuel.

$$\text{Variation de la demande (\%)} = \frac{\text{demande } t_1 - \text{demande } t_0}{\text{demande } t_0} \times 100 \quad (1)$$

où :

Demande t_0 : effectif du réseau privé actuel (avant la réforme)

Demande t_1 : effectif scolaire des écoles privées non-conventionnées après la réforme

Quant à la variation des prix, elle est définie par la différence entre les frais de scolarité actuels et les frais de scolarité pour fréquenter les écoles privées non-conventionnées post-réforme, en proportion des frais de scolarité actuels (équation 2).

$$\text{Variation du prix (\%)} = \frac{\text{frais de scolarité } t_1 - \text{frais de scolarité } t_0}{\text{frais de scolarité } t_0} \times 100 \quad (2)$$

où :

Frais de scolarité t_0 : frais de scolarité par élève du réseau privé actuels

Frais de scolarité t_1 : frais de scolarité par élève fréquentant l'école privée non-conventionnée post-réforme

Notons que pour les fins de notre étude, nous supposons que l'augmentation des frais de scolarité est équivalente à la valeur de la subvention gouvernementale par élève reçue par les écoles privé subventionnées, puisque les écoles privées auraient besoin de combler ce manque à gagner.

$$\text{Subvention par élève} = \text{frais de scolarité } t_1 - \text{frais de scolarité } t_0 \quad (3)$$

où :

Subvention par élève: Subvention moyenne versée par l'État par élève du privé

Ainsi, l'élasticité-prix de la demande pour le réseau privé équivaut au ratio de la proportion des élèves qui quitterait le réseau privé pour rejoindre le réseau commun à la suite de la réforme, sur le pourcentage d'augmentation des frais de scolarité pour fréquenter l'école privée (maintenant non-conventionnée en l'absence de subventions gouvernementales) (équation 4). L'élasticité-prix de la demande a généralement une valeur négative. Plus celle-ci se rapproche de zéro, moins la demande est sensible aux variations de prix.

$$\text{Élasticité} = \frac{(\text{demande } t_1 - \text{demande } t_0) / \text{demande } t_0}{(\text{Subvention par élève}) / \text{frais de scolarité } t_0} \times 100 \quad (4)$$

Pour évaluer le changement de la demande, nous avons donc besoin de la valeur de la subvention gouvernementale par élève, ainsi que des frais de scolarité.

iii) Les frais de scolarité

Les frais de scolarité pour fréquenter l'école privée tiennent lieu de variable « prix » dans le calcul de l'élasticité décrit plus haut. Il s'agit de la contribution financière exigée des élèves fréquentant l'école privée. Si les subventions aux écoles privées diminuent ou cessent, les frais de scolarité augmenteront nécessairement, faisant varier la fréquentation en sens inverse.

Dans le cadre de cette étude, nous tenons pour acquis que, toutes choses étant égales par ailleurs, les frais de scolarité pour fréquenter l'école privée non-conventionnée augmenteront.

Comme indiqué plus haut, nous estimons que les frais de scolarité augmenteront d'un montant équivalant à la valeur moyenne de la subvention gouvernementale par élève, car son abolition créera un manque à gagner pour les écoles privées. Nous devons donc estimer deux valeurs : les frais de scolarité avec la réforme et la valeur des subventions au privé par élèves. Notre calcul de la valeur des subventions est présenté plus loin.

Grace aux données présentées dans le rapport *Indicateurs de gestion 2018-2019, établissements "enseignement privés*, nous connaissons les revenus des écoles privées provenant des contributions des élèves pour les services éducatifs, ainsi que le nombre d'élèves y contribuant. Bien que les frais de scolarité soient uniques à chaque école, nous utilisons une moyenne par région pour nos calculs.

$$\text{Frais de scolarité par élève} = \frac{\text{Contribution totale des élèves}}{\text{Nombre d'élèves subventionnés payants}} \quad (5)$$

b) Subventions par élève

i) Les types de subventions

La quasi-totalité (99 pour cent) des subventions et transferts aux établissements d'enseignement privé proviennent du ministère de l'Éducation. Ils comprennent des subventions liées aux services éducatifs, des subventions liées aux coûts de transport et des ententes de scolarisation. Chaque année, le ministère de l'Éducation détermine le montant de ces subventions et transferts via sa publication des *Règles budgétaires*.

Les subventions liées aux services éducatifs comptent quatre sous-catégories : l'allocation de base, l'allocation tenant lieu de valeur locative, les allocations supplémentaires et les ajustements.

L'allocation de base couvre principalement les dépenses liées au personnel enseignant, au personnel non-enseignant syndiqué et au personnel non-enseignant non-syndiqué. L'allocation de base est ajustée chaque année en fonction du taux de variation des

subventions accordées aux établissements publics offrant les mêmes services éducatifs par rapport à l'année précédente.

L'allocation tenant lieu de valeur locative, quant à elle, vise à « assurer l'acquisition de mobilier, d'appareillage et d'outillage, à effectuer les réparations majeures ainsi qu'à permettre l'amélioration et la transformation des bâtiments mis au service des projets éducatifs institutionnels ».¹⁵ Elle est déterminée selon des normes établies dans les *Règles budgétaires*.

Les *Règles budgétaires* fixent l'allocation de base et l'allocation tenant lieu de valeur locative en montant par élève, tandis que les allocations supplémentaires et les ajustements sont calculés à partir d'enveloppes budgétaires et de formules d'allocation propres à chaque type de subvention.

Nous calculons une moyenne par élève, c'est-à-dire que nous divisons le montant reçu par le nombre d'élèves du privé subventionné, par région. Notons que pour les élèves fréquentant l'une des onze écoles spécialisées, les montants de base diffèrent des montants pour les élèves « normaux », pour prendre en compte les coûts uniques afférents aux besoins particuliers des élèves. Bien que nous présentions ci-dessous les moyennes pour l'ensemble du Québec, nous utilisons les moyennes par région dans nos calculs.

Les allocations supplémentaires sont une série de montants alloués sur demande et en fonction des déclarations d'effectifs scolaires (e.g. combien d'élèves fréquentent l'établissement qui en fait la demande). Ces allocations sont permises par la Loi sur l'enseignement privé (article 84, alinéa 3). Elles concernent les services éducatifs autres que ceux financés par les deux allocations précédentes. Elle comprend également les services aux élèves en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) autres que ceux prévus par le paragraphe 2^o de l'article 14 de la Loi sur l'enseignement privé.

Les ajustements concernent les modifications nécessaires aux subventions précédentes en fonction des changements dans l'effectif scolaire de certains établissements d'enseignement privé.

¹⁵http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/21-090-06_RB-EEPA-21-22_v2.pdf

ii) Le montant des subventions

Le Tableau 3 présente les montants pour les différentes subventions pour l'année 2018-2019.

Tableau 3 – Valeur des subventions, moyenne par élève par niveau, Québec, 2018-2019

Type de subvention	Primaire	Secondaire
Subventions liées aux services éducatifs		
Allocation de base	3 658\$	4 692\$
Allocation tenant lieu de valeur locative	79\$	101\$
Autres allocations et ajustements ¹	173\$	173\$
Transport scolaire ¹	170\$	170\$
Subventions d'autres ministères ¹	-2\$	-2\$
Total	4 078\$	5 134\$

1. Moyenne pour le Québec. Les montants par région utilisés pour les calculs, varient.
Source : Indicateur de gestion, 2018-2019, Établissement d'enseignement privés

Le ministère de l'Éducation subventionne également le transport scolaire pour les établissements d'enseignement privé. Ces subventions couvrent « le transport pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes, le transport inter-écoles pour suivre des cours obligatoires, et le transport périodique des élèves qui, pour des raisons de distance, ne voyagent pas matin et soir ».¹⁶ Les enfants n'ont pas tous accès au même niveau de soutien, et dans bien des cas le transport est payé par les parents. Néanmoins, nous utilisons les données disponibles pour estimer un montant moyen par élève, sachant qu'il peut y avoir une variation importante entre les élèves.

Les données à notre disposition révèlent que le montant total des subventions accordées au réseau privé pour le transport scolaire de l'année 2018-2019 s'élevait à 27,6 M\$. Pour le réseau public, ce montant était de 641,2 M\$ (détail à l'Annexe II). Le montant des subventions par élève concernant le transport scolaire, au privé comme au public, est donc une moyenne par région (équation 11).

Pour une région donnée :

$$\text{Subvention transport par élève} = \frac{\text{Subvention pour le transport}}{\text{Nombre d'élèves}} \quad (6)$$

¹⁶ Règles budgétaires pour l'année 2018-2019 -Guide général sur le financement, page 27.

Le montant de la subvention utilisé dans nos calculs couvre l'ensemble des subventions et transferts gouvernementaux, incluant le transport.

c) Choix de la cible

L'estimation d'une élasticité-prix par des techniques statistiques n'est jamais chose aisée. Tout dépend de la taille de l'échantillon, la spécification du modèle statistique, des hypothèses sous-jacentes, etc. C'est le pain et le beurre quotidiens de l'économiste-statisticien.

Ici, il est difficile de faire une telle analyse statistique et la littérature sur le sujet qui nous concerne est extrêmement ténue et plutôt ancienne. Par exemple, Garon (2006) estime l'impact du retrait des subventions aux écoles privées, mais utilise des données de 1998, aujourd'hui désuètes. Quant à Vermot-Deroches (2007), on y explore l'impact budgétaire potentiel de l'abolition des subventions aux écoles privées à partir de quatre élasticités différentes : 0,25, 0,5, 0,75 et 1. De ce fait, cette dernière étude offre peu de renseignements utilisables dans le concret car l'élasticité y est également traitée comme exogène.

C'est la raison pour laquelle nous avons privilégié la stratégie alternative selon laquelle :

- 1) Nous forçons notre modèle à atteindre des cibles prédéterminées de ratio d'élèves au privé après la réforme pour le Québec et;
- 2) Nous dérivons les élasticités de façon endogène, de sorte que leurs valeurs respectives soient cohérentes avec lesdites cibles.

Ainsi, dans notre scénario de base, nous contraignons le modèle à atteindre un ratio d'élève au privé non conventionné équivalent au ratio ontarien, juridiction qui ne subventionne pas l'éducation privée. En outre, puisque notre réforme rapprocherait le Québec du système ontarien, il n'y a pas de raison de ne pas supposer que les parents québécois réagiraient de la même façon que dans la province voisine.

Les calculs étant fait séparément pour le niveau primaire et secondaire, nous utilisons une cible de 6,0 pour cent pour le primaire et de 6,7 pour cent pour le secondaire, qui représentent les proportions respectives des élèves au privé en Ontario. Cela équivaut à un ratio consolidé primaire-secondaire d'environ 6,3 pour cent. Pour le primaire et le secondaire, nous calculons donc de façon endogène la valeur de l'élasticité qui nous aurait donné (ex ante) cette valeur.

Par exemple, dans notre scénario de base (discuté ci-dessous), notre cible d'atteindre 6,0 pour cent pour le primaire impliquerait une élasticité-prix de -0,013 tandis qu'une cible de 6,7 pour cent au secondaire donnerait une élasticité-prix de -0,506

Pourquoi utiliser le concept d'élasticité si l'on utilise une cible en pourcentage? La réponse est en deux temps.

Premièrement, cela nous permet de connaître l'élasticité sous-jacente à la cible choisie. Celle-ci indique l'ampleur estimée de la réaction en réponse au choc de prix et pourrait donc être contrastée avec d'autres études afin de comparer nos résultats.

En second lieu, cela nous permet de réaliser notre étude à l'échelle régionale et donc de prendre en compte le fait que les coûts diffèrent par région, par exemple à cause de l'éloignement.

En émettant l'hypothèse que l'élasticité de la demande ne change pas de région en région, on peut utiliser l'équation définissant l'élasticité (i.e. équation 4) afin de connaître le nombre d'élèves quittant le réseau privé pour le réseau public dans chaque région, en tenant compte du nombre d'élèves et de la moyenne des frais de scolarité et des subventions.

Selon les résultats du scénario de base, 49,4 pour cent des 119 932 élèves de niveaux primaire et secondaire du privé actuel rejoindrait le réseau commun, soit 59 291 nouveaux élèves (incluant les 3 694 élèves du primaire et secondaire inscrits dans des écoles spécialisées en adaptation scolaire).¹⁷

Autrement dit, avec la mise en œuvre du plan, un peu plus de la moitié des élèves du privé actuel choisirait le privé désormais non conventionné. Plus loin, ce rapport présente également d'autres scénarios, supposant d'autres cibles.

d) Déterminer le coût de l'éducation d'un « élève-équivalent » dans le réseau commun

Pour connaître l'impact budgétaire de la réforme, nous devons estimer le coût moyen d'éduquer chaque élève quittant le réseau privé pour le réseau commun. Or, pour ce faire, différentes méthodes peuvent être envisagées.

À l'instar de Vermot-Desroches (2007), certaines études utilisent le coût moyen de l'éducation dans le système scolaire public actuel. Cette méthodologie suppose que les élèves allant dans le réseau privé sont équivalents aux élèves allant dans le réseau public. Or, dans les faits, ce n'est pas le cas.

Les élèves du réseau privé sont généralement issus de milieux socio-économiques plus favorisés et ont donc accès à davantage de soutien hors de l'école (pensons au tutorat, par exemple). Les écoles privées sélectionnent également leurs élèves, avec comme résultat que les meilleurs élèves se retrouvent au privé. Ces élèves coûtent également

¹⁷ Le total des 119 932 élèves de niveaux primaire et secondaire (excluant le niveau préscolaire) se ventile comme suit avant la réforme : élèves ordinaires au privé subventionné (105 069), élèves ordinaires non subventionnés (11 169) et élèves inscrits dans des institutions spécialisées en adaptation scolaire (3 694).

moins chers à éduquer puisqu'ils ont besoin de moins de soutien spécifique et d'encadrement ponctuel.

Une approche alternative consiste à utiliser le concept d'« élève-équivalent », c'est-à-dire d'un élève moyen du réseau privé. Le *Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires* préparé par un comité d'expert pour le gouvernement du Québec en 2014, procède à un recensement des coûts de l'enseignement au public pour un élève moyen du privé (notre notion d'« élève-équivalent »).

Le comité d'experts porte son attention sur la subvention de base et en conclut qu'un ratio réaliste du financement à l'école privée est de 63,9 pour cent pour le primaire, et de 74,8 pour cent pour le secondaire, plutôt que 60 pour cent habituellement assumé par les autorités gouvernementales.

Le comité d'experts utilise des données de l'année 2012-2013 dans son rapport mais rien ne nous indique que ces ratios ont changé de façon significative depuis (Tableau 4).

Tableau 4 : Subventions aux écoles privées selon le niveau

Niveau	Pourcentage effectif du financement actuel
<i>Préscolaire</i>	63,6%
<i>Primaire</i>	63,9%
<i>Secondaire</i>	74,8%

Afin d'estimer le coût de scolarisation d'un « élève-équivalent » dans le réseau commun, nous utilisons donc ces ratios et la valeur actuelle des subventions de base du privé (Tableau 5). Pour les autres éléments de subvention, nous supposons que les montant reçus par le privé correspondent à 60 pour cent de la subvention au réseau public actuel. Notons que nous présentons ici la valeur moyenne pour l'ensemble du Québec, alors que nos calculs ont été effectués sur une base régionale.

Tableau 5 : Coût moyen en dollars par « élève-équivalent », privé et public, 2018-2019¹

	Privé	Ratio Privé/Public	Public
Ministère de l'éducation			
Subvention de base			
Primaire	3 658	64%	5 725
Secondaire	4 692	75%	6 273
Autres subventions¹			
Primaire	252	60%	420
Secondaire	274	60%	457
Transport			
Primaire	170	-	679
Secondaire	170	-	679
Subvention d'autres Ministères			
Primaire	-2	-	-
Secondaire	-2	-	-
Total			
Primaire	4 078	-	6 823
Secondaire	5 134	-	7 408

1. Ces données incluent les allocations à valeur locative, les allocations supplémentaires et les autres subventions du ministère de l'Éducation.

Source : Calculs des auteurs.

De la même manière, les frais de transport dans le réseau commun sont également équivalents à la subvention moyenne.

Connaître le coût d'un élève fréquentant présentement l'école privée pour le gouvernement du Québec permet de déterminer le montant par élève que l'État cesserait de payer à la suite de la réforme. Autrement dit, il s'agit des épargnes brutes de l'État par élève.

Pour ce faire, il faut tout d'abord recenser les catégories de subventions aux établissements d'enseignement privé et le montant de chacun d'entre eux.

e) Déterminer le coût total du réseau privé actuel pour l'État

Le niveau de subventionnement que l'on retrouve dans les des sources officielles du Gouvernement du Québec est de 623,2 millions de \$ en 2018-2019.¹⁸ Toutefois, dans

¹⁸ Source : Ministère de l'éducation supérieure (2018), « Guide général sur le financement : Règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019 », Gouvernement du Québec.

notre modèle, nous estimons plutôt les épargnes liées à l'abolition des subventions au réseau privé à 512,9 millions, soit une différence de 110,3 millions de \$. Cette différence est attribuable à la nature de la réforme proposée, qui ne vise pas le préscolaire, et suppose que les écoles spécialisées sont considérées comme conventionnées, ce qui implique que l'État continuerait donc de subventionner leurs activités éducatives.

En termes plus précis, la différence de 110,3 millions de \$ se décompose comme suit :

- Soutien aux écoles spécialisées : 91,9 millions \$¹⁹;
- Ententes de scolarisation avec les écoles non spécialisées : 4,2 millions²⁰ \$, et;
- Subventions au préscolaire : 14,1 millions²¹ \$

Le coût direct pour l'État québécois du réseau privé subventionné actuel est de 4 078 \$ par élève du primaire, et 5 134 \$ par élève du secondaire, en moyenne, selon les dernières données disponibles.²² Les allocations de base du primaire et du secondaire équivalent respectivement à 63,9 pour cent et 74,8 pour cent²³ de la subvention allouée à un élève fréquentant l'école publique, selon une estimation effectuée par des experts pour le gouvernement du Québec.²⁴

Les dernières données disponibles, celles de l'année scolaire 2018-2019, révèlent que les subventions provenant du gouvernement du Québec représentent 43,5 pour cent du revenu total des écoles privées subventionnées. Le reste provient notamment des contributions des élèves (29,4 pour cent), de ventes de biens et services (17,8 pour cent), de dons (3,4 pour cent) et de revenus d'entreprises auxiliaires (1,9 pour cent) (Annexe III).

De plus, le réseau privé actuel comprend également des coûts indirects pour l'État. En effet, puisque la plupart des écoles privées sont enregistrées en tant qu'organismes sans but lucratif (OSBL), elles sont en mesure de remettre des reçus pour dons à des fins de crédits d'impôt (Voir Annexe IV).

¹⁹ Indicateur de gestion, 2018-2019, Établissement d'enseignement privés. Ensemble des transferts gouvernementaux aux écoles spécialisées, incluant 69,8 millions \$ en ententes de scolarisation.

²⁰ Indicateur de gestion, 2018-2019, Établissement d'enseignement privés.

²¹ Valeur estimée à partir de la valeur des subventions pour montant de base et allocation à valeur locative par élèves et de la valeur moyenne par élève des autres types de subventions.

²² Pour l'année scolaire 2018-2019. Voir tableau 3 du présent rapport. Excluant les élèves allant dans l'une des 11 écoles spécialisées.

²³ Voir Tableau 4.

²⁴ Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaire, 2014.

f) Évaluer le coût total pour l'État de répondre à la demande pour le réseau commun

i) Les scénarios retenus

Puisque le Québec et l'Ontario sont deux juridictions aisément comparables dans le contexte de la réforme actuelle, nous utilisons la répartition de l'effectif scolaire ontarien comme scénario de base.

En Ontario, où les écoles privées ne reçoivent aucune subvention de l'État, 6,0 pour cent des élèves du primaire et 6,7 pour cent des élèves du secondaire fréquentent les écoles privées, pour un total consolidé de 6,3 pour cent des élèves, tous niveaux confondus.

Compte tenu qu'au Québec, 11 169 élèves « ordinaires » fréquentent déjà l'école privée non subventionnée aux niveaux primaire et secondaire, atteindre les mêmes ratios qu'en Ontario implique que la réforme ferait en sorte que 49 472 élèves additionnels choisiraient l'école privée non conventionnée, dont 25 035 au primaire et 24 437 au secondaire.

De ces données-cibles, on peut donc dériver des valeurs pour élasticité-prix de la demande de -0,013 au primaire et de -0,506 au secondaire. On constate une sensibilité de la demande nettement plus importante au secondaire qu'au primaire, ce qui implique qu'une grande partie des élèves rejoignant le réseau commun proviendront du secondaire. La situation actuelle semble corroborer une élasticité plus faible au primaire qu'au secondaire, puisqu'avec des prix similaires, plus de trois fois plus d'élèves choisissent le privé au niveau secondaire qu'au niveau primaire.

D'autres scénarios ont été élaborés à partir du cas ontarien. Voici donc les scénarios retenus dans le cadre de cette étude :

- Scénario 1 : 5,0 pour cent des élèves du primaire et 6,7 pour cent des élèves du secondaire fréquentent l'école privée non conventionnée (scénario de base moins un point de pourcentage) où la proportion du primaire diminue de 1 point de pourcentage par rapport au scénario de base (scénario 2)
- Scénario 2 (de base) : 6,0 pour cent des élèves du primaire et 6,7 pour cent des élèves du secondaire fréquentent l'école privée non-conventionnée (scénario ontarien)
- Scénario 3 : 6,0 pour cent des élèves du primaire et 7,7 pour cent des élèves du secondaire fréquentent l'école privée non conventionnée (scénario de base plus un point de pourcentage au secondaire)
- Scénario 4 : 6,0 pour cent des élèves du primaire et 8,7 pour cent des élèves du secondaire fréquentent l'école privée non conventionnées (scénario de base plus deux points de pourcentage au secondaire)

g) Déterminer l'impact budgétaire de l'adoption du *Plan pour un réseau scolaire commun*

Une fois l'élasticité-prix dérivée, l'impact budgétaire peut être calculé. Le calcul général de celui-ci implique une séquence de plusieurs étapes. Ce calcul fut réalisé par région ou groupe de région administrative, tel qu'utilisé dans les rapports Indicateurs de gestion, et par niveau d'éducation, i.e. primaire et secondaire.

Étape 1 : Déterminer le manque à gagner par élève au privé non conventionné

$$\text{Écart } FS_p = S_p \times \% \Delta S_p \quad (7)$$

où :

Écart FS_p : Écart entre les frais de scolarité par élève au privé avant et après la réforme

S_p : Subventions du gouvernement par élève, en dollars

$\% \Delta S_p$: Diminution de la subvention du gouvernement au privé, en pourcentage

Étape 2 : Calculer la hausse conséquente des frais de scolarité par élève au privé non conventionné

$$(\% \Delta FS_p) = \text{Écart } FS_p / (C / \acute{E}_p) \quad (8)$$

où :

$\% \Delta FS_p$: Hausse ou (baisse) des frais de scolarité (en pourcentage) au privé non conventionné

C : Contribution totales de élèves en dollars

$\acute{E}_p$: Nombre d'élèves au privé subventionné, avant la réforme

Étape 3 : Calculer la variation des inscriptions au privé

$$\% \Delta I_p = \% \Delta FS_p \times \varepsilon \quad (9)$$

où :

% ΔI : Hausse (ou baisse) en pourcentage des inscriptions au privé

ε : Élasticité-prix de la demande

Étape 4 : Déterminer la migration du total des élèves du privé au réseau commun

$$\sum \dot{E}_{p \rightarrow rc} = -\% \Delta I_p \times \sum \dot{E}_p \quad (10)$$

où :

$\sum \dot{E}_{p \rightarrow rc}$: Nombre total d'élèves migrant du privé au réseau commun

$\sum \dot{E}_p$: Nombre total d'élèves au privé subventionnés avant la réforme²⁵

Étape 5 : Déterminer le total des élèves demeurant au privé non conventionné

$$\sum \dot{E}_{p \rightarrow p} = \sum \dot{E}_p - \sum \dot{E}_{p \rightarrow rc} \quad (11)$$

où

$\sum \dot{E}_{p \rightarrow p}$: Nombre total d'élèves demeurant au privé non conventionné après la réforme

Étape 6 : Calculer les subventions afférentes aux élèves migrant du privé au réseau commun

$$\Delta S_{p \rightarrow rc} = \sum \dot{E}_{p \rightarrow rc} \times C_{rc} \quad (12)$$

où :

$\Delta S_{p \rightarrow rc}$: Subventions aux élèves migrant du privé au réseau commun

C_{rc} : Coût moyen d'un élève équivalent dans le réseau commun, en dollar

Étape 7 : Calculer le changement des subventions afférentes aux élèves demeurant au privé

²⁵ Exclut les élèves allant dans les 11 écoles spécialisées.

$$\Delta S_{p \rightarrow p} = \dot{E}_p \times S_p - \sum \dot{E}_{p \rightarrow p} \times S_p \times (1 - \% \Delta S_p) \quad (13)$$

où :

$\Delta S_{p \rightarrow p}$: Variation des subventions au privé

$\sum \dot{E}_{p \rightarrow p}$: Nombre total d'élèves demeurant au privé non conventionné

S_p : Subventions du gouvernement par élève, en dollars, avant la réforme

$\dot{E}_p$: Total des élèves au privé subventionnés avant la réforme²⁶

$\% \Delta S_p$: Diminution de la subvention du gouvernement au privé, en pourcentage

Étape 8 : Calculer l'impact budgétaire total (somme des étapes 6 et 7)

$$IB = \Delta S_{p \rightarrow rc} + \Delta S_{p \rightarrow p} + C_s \quad (14)$$

où :

C_s : Contribution financière des élèves allant dans une école spécialisée.

4) Les résultats

Comme expliqué plus haut, la présente étude explore l'impact budgétaire de l'adoption du *Plan pour un réseau scolaire commun*, comprenant l'abolition des subventions publiques aux écoles privées non conventionnées, selon divers scénarios.

Ces scénarios constituent diverses déclinaisons du scénario de base, c'est-à-dire celui selon lequel l'effectif des écoles québécoises non-conventionnées rejoindrait celui des écoles privées ontariennes. Selon ce scénario, 6,0 pour cent des élèves du primaire et 6,7 pour cent des élèves du secondaire choisiraient l'école non-conventionnée, pour un total de 6,3 pour cent des élèves de la province.

Les autres cas de figure comprennent des variations autour de ces pourcentages, ainsi que deux scénarios plus drastiques, dans lesquels 0% ou 100% des élèves québécois actuellement au privé choisiraient l'école privée non conventionnée. La section suivante analyse les résultats obtenus pour l'impact budgétaire de l'adoption du *Plan pour un réseau commun*, selon chacun de ces scénarios.

²⁶ Exclut les élèves allant dans les 11 écoles spécialisées.

Scénario 1 : Ontario moins un point de pourcentage au primaire

Parmi les scénarios, il s'agit de celui où les écoles privées non-conventionnées auraient le plus faible effectif. En effet, selon cette hypothèse, 5,0 pour cent des élèves du primaire et 6,7 pour cent des élèves du secondaire choisiraient l'école non-conventionnée, pour une proportion agréée de 5,7 pour cent des élèves québécois.

Par conséquent, c'est dans ce cas de figure que l'on calcule les élasticités les plus importantes : -0,223 pour le primaire et -0,506 pour le secondaire. Autrement dit, pour une augmentation des frais de scolarité de 10 pour cent la demande diminue de 2,2 pour cent au primaire et de 5,1 pour cent au secondaire. Si les frais de scolarité doublient (i.e. une augmentation de 100%), la demande pour l'école privée diminuerait de 22,3 pour cent au primaire et de 50,4 pour cent au secondaire. Il s'agit donc du scénario où les Québécois seraient les plus sensibles aux variations des frais de scolarité (ou, de façon équivalente, à la diminution des subventions), à l'exclusion du scénario drastique où le privé disparaîtrait. Rappelons que les frais de scolarité augmenteraient dans les mêmes proportions que les subventions diminueraient.

Dans ce scénario, la demande pour fréquenter l'école privée (devenue non-conventionnée) diminuerait d'environ 23 pour cent au primaire et d'environ 69 pour cent au secondaire. Autrement dit, près du quart des élèves fréquentant présentement l'école privée primaire rejoindraient le réseau commun, suivis de plus des deux tiers de leurs homologues du secondaire. Bien que cette migration vers le réseau commun coûterait annuellement 0,4 M\$ supplémentaires à l'État québécois pour financer les élèves du secondaire, ces pertes seraient compensées par des économies annuelles de 61,7 M\$ au primaire, pour un surplus budgétaire net d'environ 61,3 M\$ par année.

	Niveau		
	Primaire	Secondaire	Primaire et secondaire
Scénario 1 : Ontario moins un point de pourcentage			
Proportion des élèves à l'école non-conventionnée	5%	6,7%	5,7%
Nombre d'élèves au privé subventionné (avant la réforme) ¹	25 377	79 692	105 069
Nombre d'élèves choisissant le réseau non-conventionné (après la réforme) ¹	19 510	24 437	43 947
Nombre d'élèves passant du privé au réseau commun (après la réforme) ¹	5 867	55 255	61 122

Proportion des élèves du privé subventionné rejoignant le réseau commun (diminution de la demande) ¹	23,1%	69,3%	58,2%
Nombre d'élèves allant dans une école spécialisé privé rejoignant le réseau commun	1 434	2 260	3 694
Nombre d'élève au privé non conventionné après la réforme (inclue élèves non subventionnées)	27 632	27 484	55 116
Proportion des élèves du privé actuel rejoignant le réseau commun (diminution de la demande)	20,9%	67,7%	54,0%
Épargnes brutes	101,804 M\$	411,072 M\$	512,876 M\$
Coûts additionnels bruts	40,114 M\$	411,380 M\$	451,594 M\$
Impact budgétaire annuel	61,690M\$	-0,408 M\$	61,282 M\$

Note. 1. Exclut les élèves allant dans des écoles spécialisées.

Scénario 2 : Scénario de base : Ontario

Ce cas de figure, où 6,3% des élèves québécois fréquenteraient l'école non-conventionnée, est considéré comme le scénario de base de la présente étude.

Reprenant les statistiques ontariennes sur la fréquentation de l'école privée en l'absence de subventions de l'État, il permet de calculer une élasticité-prix de la demande pour l'école privée de -0,013 au primaire et de -0,506 au secondaire. Ainsi, la demande pour l'école privée diminuerait de 1,4 pour cent au primaire et de 69,3 pour cent au secondaire. L'addition de ces élèves au réseau commun engendrerait un surplus budgétaire net de 98,9 M\$, soit un déficit de 0,4 M\$ au secondaire compensé par un surplus de 99,3 M\$ au primaire.

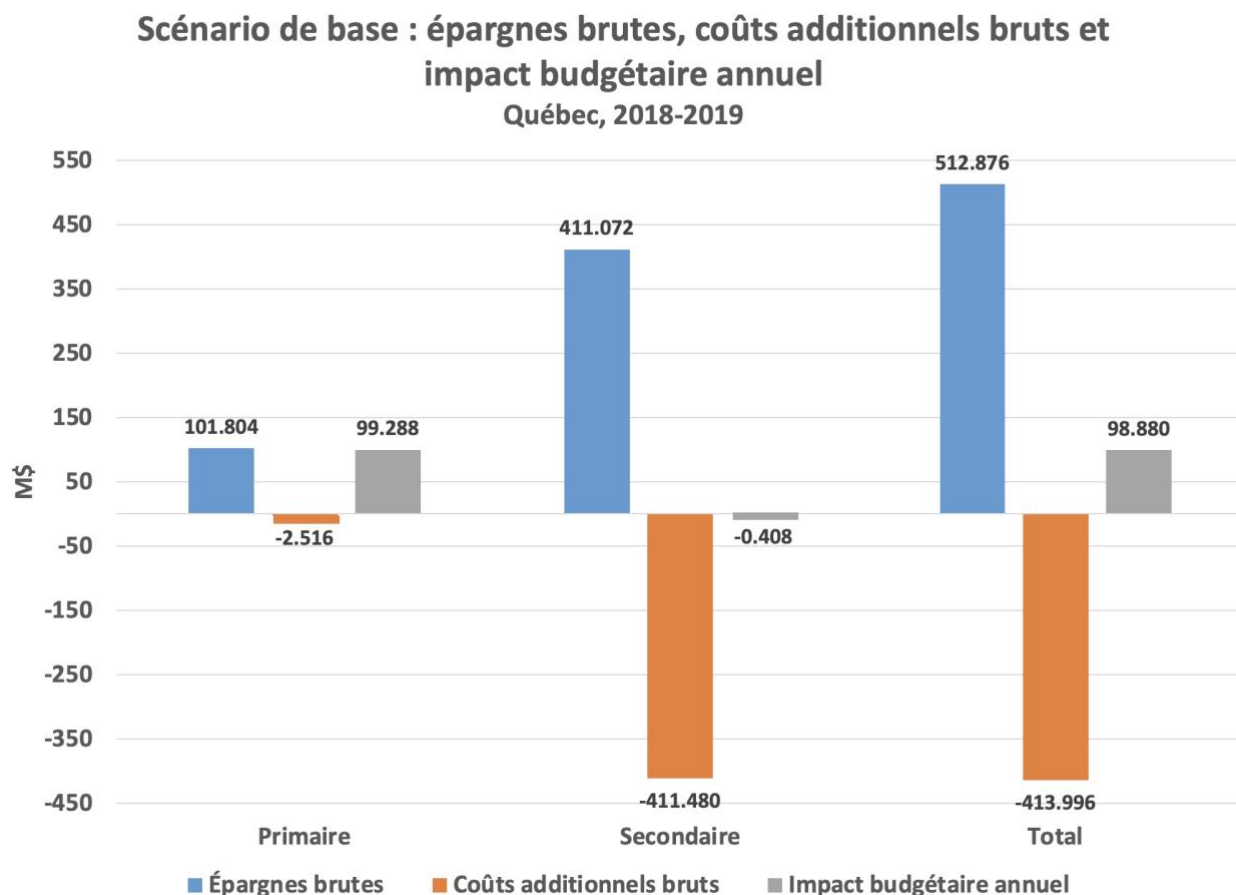
	Niveau		
	Primaire	Secondaire	Primaire et secondaire
Scénario 2 : Ontario			
Proportion des élèves à l'école non-conventionnée	6%	6,7%	6,3%

Nombre d'élèves au privé subventionné (avant la réforme) ¹	25 377	79 692	105 069
Nombre d'élèves choisissant le réseau le réseau non-conventionné (après la réforme) ¹	25 035	24 437	49 472
Nombre d'élèves passant du privé au réseau commun (après la réforme) ¹	342	55 255	55 597
Proportion des élèves du privé actuel subventionné rejoignant le réseau commun (diminution de la demande) ¹	1,3%	69,3%	52,9%
Nombre d'élèves allant dans une école spécialisé privé rejoignant le réseau commun	1 434	2 260	3 694
Nombre d'élèves au privé non conventionné après la réforme (inclue élèves non subventionnées)	33 157	27 484	60 641
Proportion des élèves du privé actuel rejoignant le réseau commun (diminution de la demande)	5,1%	67,7%	49,4%
Épargnes brutes	101,804 M\$	411,072 M\$	512,876 M\$
Coûts additionnels bruts	2,516 M\$	411,480 M\$	413,996 M\$
Impact budgétaire annuel	99,289 M\$	-0,408 M\$	98,880 M\$

Note. 1. Exclut les élèves allant dans des écoles spécialisées.

Le Graphique 1 illustre les épargnes brutes, les coûts additionnels et l'impact budgétaire net de la simulation du scénario de base.²⁷

Graphique 1 : Résultats afférents au scénario de base



Scénario 3 : Ontario plus un point de pourcentage au secondaire

Compte tenu de la différence relativement faible entre la proportion des élèves fréquentant l'école primaire privée subventionnée au Québec et celle des élèves fréquentant l'école primaire privée non-subsventionnée en Ontario, la présente étude ne propose que deux alternatives pour ce niveau, présentées dans les scénarios 1 et 2.

Toutefois, cette différence est nettement plus grande entre les élèves du secondaire ontariens et québécois. Cet écart important laisse davantage place à l'incertitude et rend difficile l'identification précise d'une ou deux estimations de la proportion des élèves du secondaire québécois qui choisiraient l'école non-conventionnée. Pour cette raison, la présente étude présente deux scénarios supplémentaires où varie la proportion des

²⁷ Comme mentionné en page 20 du présent document, les autorités gouvernementales assument que le ratio du financement à l'école privée est de 60 pour cent, à la fois pour le primaire et le secondaire. Si on retenait cette hypothèse, l'impact budgétaire annuel net d'un tel scénario serait de 13,3 M\$.

élèves du secondaire choisissant l'école non-conventionnée, pour un total de quatre alternatives pour ce niveau. L'élasticité-prix de la demande pour l'école primaire privée demeure -0,013 dans les cas de figure supplémentaires et cette demande diminue toujours de 1,4 pour cent. La réforme fait également économiser environ 100 M\$ par année à l'État pour le primaire.

Le scénario 3 suppose donc que les élèves du primaire fréquenteront l'école privée non-conventionnée dans la même proportion qu'en Ontario, mais qu'ils seront 1 point de pourcentage de plus à choisir cette option au secondaire.

Autrement dit, 6 pour cent des élèves du primaire et 7,7 pour cent des élèves du secondaire choisiraient l'école non-conventionnée.

Au total, 6,7 pour cent des élèves québécois fréquenteraient l'école non-conventionnée, tous niveaux confondus.

On obtient alors une élasticité-prix de la demande pour l'école secondaire privée de -0,468. Ainsi, dans ce cas de figure, la demande diminue de 64,2 pour cent. En tout, le scénario 3 voit diminuer les inscriptions à l'école privée de 49%.

Ce scénario enregistre un surplus budgétaire au secondaire en plus du primaire : la réforme y fait économiser 30,1 M\$ par année au secondaire, qui s'additionnent aux économies annuelles de 99,3 M\$ générées au primaire, pour un impact budgétaire total positif de 129,4 M\$ annuellement.

	Niveau		
	Primaire	Secondaire	Primaire et secondaire
Scénario 3 : Ontario plus un point de pourcentage au secondaire			
Proportion des élèves à l'école non-conventionnée	6%	7,7%	6,7%
Nombre d'élèves au privé subventionné (avant la réforme) ¹	25 377	79 692	105 069
Nombre d'élèves choisissant le réseau le réseau non-conventionné (après la réforme) ¹	23 035	28 541	51 576
Nombre d'élèves passant du privé au réseau commun (après la réforme) ¹	342	51 151	51 493
Proportion des élèves du privé subventionné	1,3%	64,2%	49%

rejoignant le réseau commun (diminution de la demande) ¹			
Nombre d'élèves allant dans une école spécialisé privé rejoignant le réseau commun	1 434	2 260	3 694
Nombre d'élèves au privé non conventionné après la réforme (inclue élèves non subventionnées)	33 157	31 588	64 745
Proportion des élèves du privé actuel rejoignant le réseau commun (diminution de la demande)	5,1%	62,8%	46,0%
Épargnes brutes	101,804 M\$	411,072 M\$	512,876 M\$
Coûts additionnels bruts	2,516 M\$	380,939 M\$	383,454 M\$
Impact budgétaire annuel	99,289 M\$	30,133 M\$	129,422 M\$

Note. 1. Exclut les élèves allant dans des écoles spécialisées.

Scénario 4 : Ontario plus deux points de pourcentage au secondaire

La dernière alternative suppose que 8,7 pour cent des élèves du secondaire fréquenteront l'école non-conventionnée après la réforme, soit deux points de pourcentages de plus que dans le scénario ontarien de base, pour un total ajusté de 7,2% des élèves hors du réseau commun, tous niveaux confondus.

Dans ce cas de figure, il en résulte une élasticité-prix de la demande pour l'école secondaire privée de -0,431. Ainsi, la demande diminuerait de 45,1%. En arrêtant de subventionner les élèves du secondaire restant à l'école privée non-conventionnée, l'État québécois économiserait environ 60,7 M\$ par année, en plus des 99,3 M\$ économisés au primaire, pour un impact budgétaire total positif de 159,9 M\$.

	Niveau		
	Primaire	Secondaire	Primaire et secondaire
Scénario 4 : Ontario plus deux points de pourcentage au secondaire			
Proportion des élèves à l'école non-conventionnée	6%	8,7%	7,2%

Nombre d'élèves au privé subventionné (avant la réforme) ¹	25 377	79 692	105 069
Nombre d'élèves choisissant le réseau le réseau non-conventionné (après la réforme) ¹	23 035	32 643	55 678
Nombre d'élèves passant du réseau privé au réseau commun (après la réforme) ¹	342	47 049	47 391
Proportion des élèves du privé subventionné rejoignant le réseau commun (diminution de la demande) ¹	1,3%	59%	45,0%
Nombre d'élèves allant dans une école spécialisé privé rejoignant le réseau commun	1 434	2 260	3 694
Nombre d'élève au privé non conventionné après la réforme (inclue élèves non subventionnées)	33 157	35 690	68 847
Proportion des élèves du privé actuel rejoignant le réseau commun (diminution de la demande)	5,1%	58,0%	42,6%
Épargnes brutes	101,804 M\$	411,072 M\$	512,876 M\$
Coûts additionnels bruts	2,516 M\$	350,411 M\$	352,927 M\$
Impact budgétaire annuel	99,289 M\$	60,661 M\$	159,949 M\$

Note. 1. Exclut les élèves allant dans des écoles spécialisées.

Scénario 5 : Impact budgétaire nul

Comme pour tout projet d'envergure impliquant des revenus et des coûts, il convient de déterminer le point à partir duquel ledit projet ne génère aucune perte, afin de mieux évaluer la plausibilité des autres résultats.

Ainsi, nous incluons à cette étude un scénario tenant lieu de « seuil de rentabilité » de la réforme proposée, avec un impact budgétaire net nul. Par rapport aux autres, ce scénario est donc construit en marche arrière. En fixant l'impact budgétaire nul, nous calculons la demande correspondante pour l'école non-conventionnée.

Il appert que la réforme génèrerait un impact budgétaire positif à partir d'une proportion de 4,8 pour cent des élèves demeureraient à l'école non-conventionnée, dont 4,2 pour cent des élèves du primaire et 5,7 pour cent des élèves du secondaire.

Ces résultats correspondent à une élasticité de -0,4 au primaire et de -0,546 au secondaire, c'est-à-dire une diminution de 41,4% des inscriptions au primaire privé non-conventionné et de 74,4% au secondaire privé non-conventionné.

La proportion des élèves demeurant à l'école privée non-conventionnée dans ce scénario se situe sous la borne inférieure de la fourchette établie par les scénarios plausibles étayés plus haut.

Ainsi, compte tenu du comparatif ontarien et de l'importance actuelle de l'école privée au Québec, il serait étonnant que la réforme engendre une baisse d'une telle ampleur au secondaire dans le réseau non-conventionné. Autrement dit, puisque le présent scénario est à impact budgétaire nul, toutes autres situations plus plausibles génèreraient un gain net pour le Gouvernement du Québec.

Il semble donc raisonnable de considérer la possibilité que la réforme engendre un avantage budgétaire pour le gouvernement du Québec.

	Niveau		
	Primaire	Secondaire	Primaire et secondaire
Scénario 5 : Impact budgétaire nul			
Proportion des élèves à l'école non-conventionnée	4,2%	5,7%	4,8%
Nombre d'élèves au privé subventionné (avant la réforme) ¹	25 377	79 692	105 069
Nombre d'élèves choisissant le réseau le réseau non-conventionné (après la réforme) ¹	14 862	20 435	35 297
Nombre d'élèves passant du réseau privé au réseau commun (après la réforme) ¹	10 515	59 257	69 772
Proportion des élèves du privé subventionné rejoignant le réseau	41,4%	74,4%	66,4%

commun (diminution de la demande) ¹			
Nombre d'élèves allant dans une école spécialisé privé rejoignant le réseau commun	1 434	2 260	3 694
Nombre d'élève au privé non conventionné après la réforme (inclue élèves non subventionnées)	22 984	23 482	46 466
Proportion des élèves du privé actuel rejoignant le réseau commun (diminution de la demande)	34,2%	72,4%	61,3%
Épargnes brutes	101,804 M\$	411,072 M\$	512,876 M\$
Coûts additionnels bruts	71,739 M\$	441,137 M\$	512,876 M\$
Impact budgétaire annuel	30,065 M\$	-30,065 M\$	0 M\$

Note. 1. Exclut les élèves allant dans des écoles spécialisées.

Scénarios 6 et 7 : Autres scénarios

Dans l'optique de fournir l'univers des possibles quant à l'impact budgétaire de l'adoption du Plan pour un réseau scolaire commun, le tableau suivant présente également deux scénarios plus drastiques.

Dans un premier temps, on explore un cas de figure où aucun élève ne rejoindrait le réseau scolaire commun, mis à part les élèves allant dans des écoles spécialité déjà fortement subventionnée par l'état. Dans un second temps, on se penche sur un scénario où 100% des élèves rejoindraient le réseau scolaire commun, donc il n'y aurait aucune école privée non conventionnée après la réforme.

Dans le cas où aucun élève ne rejoindrait le réseau scolaire commun, l'État cesserait de subventionner la totalité des élèves ordinaires (i.e. ce qui exclut les élèves allant dans les 11 écoles spécialisées) fréquentant présentement l'école privée, sans coûts afférents à l'arrivée de nouveaux élèves au réseau commun. Il économiserait donc

101,6 M\$ par année au primaire et 410,8 M\$ par année au secondaire, pour un impact budgétaire positif total de 512,4 M\$ annuellement.

En contrepartie, si la demande pour l'école privée au Québec était parfaitement élastique, aucun élève ne resterait à l'école privée non-conventionnée. Dans ce cas, l'État devrait subventionner à 100 pour cent l'ensemble des élèves du Québec.

Ainsi, par rapport au statu quo, l'État québécois enregistrerait des pertes de 126,2 M\$ par année au primaire et de 202,9 M\$ par année au secondaire, pour un impact budgétaire négatif total de 329,1 M\$ par année.

Notons que dans ce cas de figure, on suppose que même les élèves qui ne sont pas actuellement subventionnés par l'État rejoindraient le réseau commun.

Cette hypothèse, bien que peu réaliste en pratique, fut retenue afin de simuler un cas de figure où les coûts pour l'État sont le plus élevé possible. Cela correspond de facto à une disparition du privé non conventionné au Québec, où le gouvernement subventionne les coûts de scolarisation de tous les élèves québécois.²⁸

	Niveau		
	Primaire	Secondaire	Primaire et secondaire
Scénario 6 : Aucun élève ne rejoint le réseau commun			
Proportion des élèves à l'école non-conventionnée	6,1%	20,2%	12,1%
Nombre d'élèves au privé subventionné (avant la réforme) ¹	25 377	79 692	105 069
Nombre d'élèves choisissant le réseau le réseau non-conventionné (après la réforme) ¹	25 377	79 692	105 069
Nombre d'élèves choisissant le réseau commun (après la réforme) ¹	0	0	0
Proportion des élèves du privé subventionné rejoignant le réseau	0%	0%	0%

²⁸ Bien sûr, la taxation scolaire continue de jouer son rôle de financement partiel du système éducatif québécois.

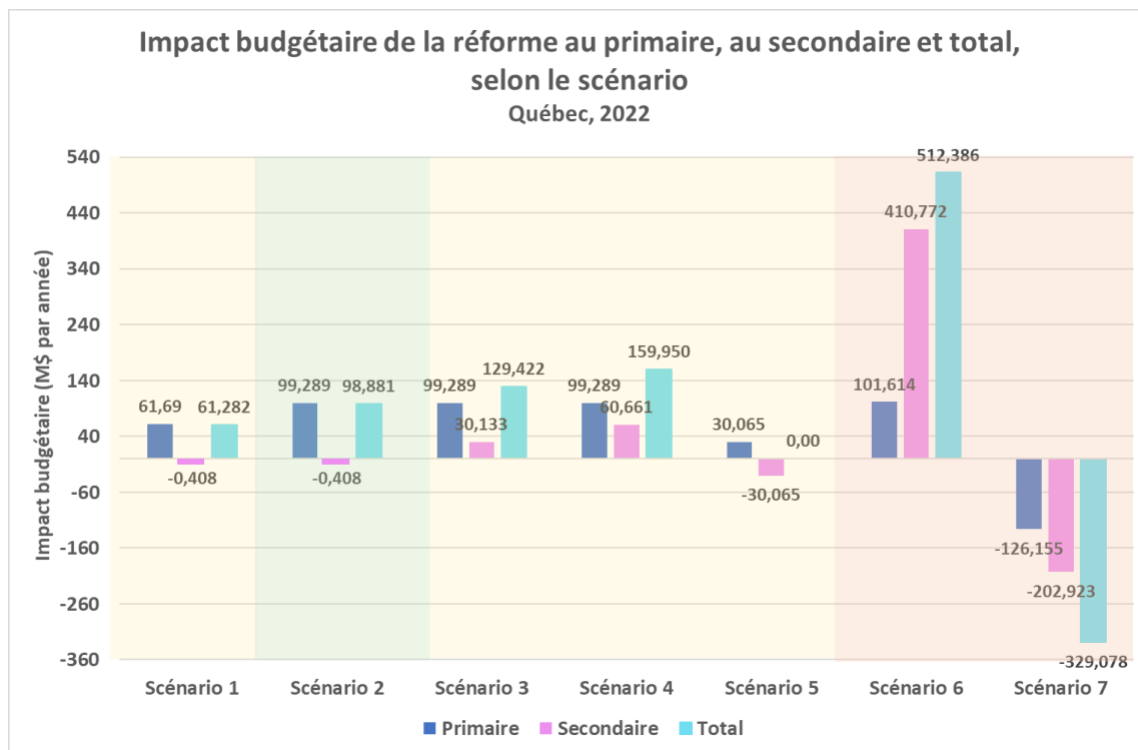
commun (diminution de la demande) ¹			
Nombre d'élèves allant dans une école spécialisé privé rejoignant le réseau commun	1 434	2 260	3 694
Nombre d'élève au privé non conventionné après la réforme (inclue élèves non subventionnées)	33 499	82 739	116 238
Proportion des élèves du privé actuel rejoignant le réseau commun (diminution de la demande)	4,1%	2,7%	3,1%
Épargnes brutes	101,804 M\$	411,072 M\$	512,876 M\$
Coûts additionnels bruts	190 M\$	300 M\$	490 M\$
Impact budgétaire annuel	101,614 M\$	410,772 M\$	512,386 M\$
Scénario 7 : Tous les élèves rejoignent le réseau commun			
Proportion des élèves à l'école non-conventionnée	0%	0%	0%
Nombre d'élèves au privé subventionné (avant la réforme) ¹	25 377	79 692	105 069
Nombre d'élèves choisissant le réseau le réseau non-conventionné (après la réforme) ¹	0	0	0
Nombre d'élèves choisissant le réseau commun (après la réforme) ¹	25 377	79 692	105 069
Proportion des élèves du privé subventionné rejoignant le réseau commun (diminution de la demande) ¹	100%	100%	100%
Nombre d'élèves allant dans une école spécialisé privé	1 434	2 260	3 694

rejoignant le réseau commun			
Nombre d'élève au privé non conventionné après la réforme (inclue élèves non subventionnées)	0	0	0
Proportion des élèves du privé actuel rejoignant le réseau commun (diminution de la demande)	100%	100%	100%
Épargnes brutes	101,804 M\$	411,072 M\$	512,876 M\$
Coûts additionnels bruts	227,960 M\$	613,995 M\$	841,955 M\$
Impact budgétaire annuel	-126,155 M\$	-202,923 M\$	-329,079 M\$

Note. 1. Exclut les élèves allant dans des écoles spécialisées.

Le Graphique 2 présente une synthèse de tous les scénarios.

Graphique 2



5) La transition

D'un point de vue pratique, implanter une réforme de l'envergure de celle proposée dans le *Plan pour un réseau scolaire commun* doit constituer un processus efficace mais graduel s'étalant sur plusieurs années.

Le Plan propose une transition conçue pour que les élèves fréquentant l'école privée subventionnée l'année précédant le début de la réforme puissent poursuivre leur scolarité dans le même établissement d'enseignement, qu'il y ait conventionnement ou non.

Ainsi, dans les écoles qui choisiraient de ne pas se conventionner, à l'année 1, seuls les élèves débutant la première année du primaire et du secondaire seraient non-subventionnés. Ces élèves continueront leur parcours scolaire à l'école non-conventionnée sans aucune subvention, à l'instar de chaque nouvelle cohorte ne rejoignant pas le réseau commun. Cependant, les élèves fréquentant déjà une école qui ne se conventionnerait pas, continueraient de recevoir une subvention de l'État tant et aussi longtemps qu'ils continueraient leurs études dans cette école. Ainsi, les frais de scolarité de ces élèves n'augmenteraient pas.

Par conséquent, à l'année 2, les élèves de troisième, quatrième, cinquième et sixième (dans le cas du primaire) année seront subventionnés au même niveau qu'avant la réforme, tandis qu'aucune subvention ne sera accordée pour les élèves de première et de deuxième année.

L'année suivante, les élèves de première, deuxième et troisième année ne seront pas subventionnés, et ainsi de suite, jusqu'à l'année 6, où les élèves de première année du primaire de l'année 1 seront en sixième année. Alors, l'État ne subventionnera plus aucun élève des écoles non-conventionnées. Le Tableau 6 illustre cette transition pour une école secondaire (qui exclut l'année 6 pour des fins de simplification).

En ce qui concerne les élèves dont l'école privée subventionnée deviendrait conventionnée, la réforme prévoit qu'ils cesseraient de défrayer des frais de scolarité dès l'année 1 de l'implantation de la réforme. La transition est en effet conçue pour que les élèves québécois et leur famille en retirent les bénéfices le plus rapidement possible.

Ainsi, les élèves du privé conventionné profiteront immédiatement de la gratuité liée à l'ajout de leur école au réseau commun, au même titre que les nouvelles cohortes de première année. Ils pourront d'ailleurs continuer à fréquenter l'école où ils auront débuté leur scolarité. La règle des bassins scolaires ne s'appliquera qu'aux nouvelles cohortes à partir de l'année 1, selon le même principe que le plein tarif à l'école non-conventionnée.

Le tableau 6 illustre la transition proposée pour les écoles privées conventionnées et non conventionnées, et le tableau 7 en détaille les impacts budgétaires.

Tableau 6 : La transition proposée

TRANSITION AU SECONDAIRE DU STATUT D'ÉCOLE PRIVÉE SUBVENTIONNÉE À CELUI D'ÉCOLE PRIVÉE CONVENTIONNÉE / NON CONVENTIONNÉE

CAS 1 : ÉCOLE PRIVÉE SUBVENTIONNÉE QUI CHOISIRAIT D'ÊTRE **CONVENTIONNÉE**

Niveau	Actuel	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
I	Élèves sélectionnés	Élèves du bassin	Élèves du bassin	Élèves du bassin	Élèves du bassin	Élèves du bassin
	Tarif subventionné	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
II	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves du bassin	Élèves du bassin	Élèves du bassin	Élèves du bassin
	Tarif subventionné	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
III	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves du bassin	Élèves du bassin	Élèves du bassin
	Tarif subventionné	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
IV	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves du bassin	Élèves du bassin
	Tarif subventionné	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
V	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves du bassin
	Tarif subventionné	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité

CAS 2 : ÉCOLE PRIVÉE SUBVENTIONNÉE QUI CHOISIRAIT D'ÊTRE **NON CONVENTIONNÉE**

Niveau	Actuel	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
I	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés
	Tarif subventionné	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif
II	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés
	Tarif subventionné	Tarif subventionné	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif
III	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés
	Tarif subventionné	Tarif subventionné	Tarif subventionné	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif
IV	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés
	Tarif subventionné	Tarif subventionné	Tarif subventionné	Tarif subventionné	Plein tarif	Plein tarif
V	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés	Élèves sélectionnés
	Tarif subventionné	Tarif subventionné	Tarif subventionné	Tarif subventionné	Tarif subventionné	Plein tarif

Tableau 7 : L'impact de la transition proposée (Scénario de base)

Niveau	Année depuis l'implantation							% privé non conventionné à terme
	0	1	2	3	4	5	6	
Épargnes brutes liées à l'abolition de la subvention, 2018-2019 ('000\$)								
Primaire	0	16,967	33,935	50,902	67,869	84,837	101,804	-
Secondaire	0	82,214	164,429	246,643	328,858	411,072	411,072	-
Total	0	99,182	198,363	297,545	396,727	495,909	512,876	-
Coûts additionnels associés à l'augmentation du coût du réseau commun, 2018-2019 ('000\$)								
Primaire	0	2,516	2,516	2,516	2,516	2,516	2,516	-
Secondaire	0	411,480	411,480	411,480	411 480	411,480	411 480	-
Total	0	413,996	413,996	413,996	413,996	413,996	413,996	-
Impact budgétaire net, 2018-2019 ('000\$)								
Primaire	0	14,452	31,419	48,386	65,354	82,321	99,289	6,0%
Secondaire	0	-329,266	-247,051	-164,837	-82,622	-408	-408	6,7%
Total	0	-314,814	-215,632	-116,450	-17,269	81,913	98,880	6,3%

6) Conclusion

En détaillant chaque étape de la démarche employée, le présent rapport quantifie les impacts potentiels de la réforme proposée dans le *Plan pour un réseau scolaire commun*, notamment en ce qui concerne l'abolition des subventions aux écoles privées non conventionnées. À partir de l'effectif scolaire des écoles privées ontariennes, on y propose divers scénarios plausibles afin de fournir un registre d'impacts budgétaires possibles.

Selon le scénario de base (2), calqué sur le cas ontarien, les résultats suggèrent qu'abolir les subventions aux écoles privées du Québec générerait un gain net d'environ 100 M\$ par année à l'État québécois. Dans ce cas de figure, 59 291 élèves rejoindraient le réseau commun, incluant les 3 694 élèves fréquentant les écoles spécialisées, tandis que 60 641 élèves demeurerait à l'école privée non-conventionnée.

Rappelons toutefois que puisque le scénario de base n'implique qu'une faible diminution de 1,3 pour cent de l'effectif scolaire des écoles primaires privées, il est raisonnable d'envisager un impact budgétaire tirant vers le scénario 1, qui lui suppose un impact plus marqué de la demande pour le primaire privé à la suite d'une augmentation importante des coûts. Cette alternative suggère un avantage budgétaire net de 61 M\$ par année, avec 64 816 élèves rejoignant le réseau commun et 55 116 élèves demeurant à l'école non-conventionnée.

Or, si les familles québécoises s'avèrent moins sensibles à l'augmentation des frais de scolarité liée à l'abolition des subventions aux écoles privées, les résultats pourraient se rapprocher du scénario 3. Cette alternative suppose que la proportion des élèves du primaire fréquentant l'école privée non-conventionnée soit la même qu'en Ontario, mais que cette proportion augmente d'un point de pourcentage au secondaire. Les résultats suggèrent alors un gain net de 129 M\$ pour le gouvernement du Québec.

Toutes ces alternatives suggèrent des gains annuels non-négligeables pour l'État québécois. D'ailleurs, on peut s'attendre à des gains supplémentaires significatifs à long terme à la suite de cette réforme, non seulement en termes de performance scolaire, mais aussi dans la mesure où celle-ci contribuerait à amenuiser de façon significative les inégalités au sein du système scolaire et de la société québécoise. Il s'agit d'une opportunité de taille pour le Québec, puisque cette réforme semble exempte du compromis entre promotion de l'équité et efficacité financière, auquel échappent pourtant peu de décisions à caractère économique.

BIBLIOGRAPHIE

Champoux-Lesage, Pauline et al. (2014), « Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires », http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/rapport_comiteCS_mai2014v3p.pdf

Cingano, F. (2014), « Trends in Income Inequality and its Impact on Economic Growth », Document de travail de l'OCDE, no. 163.

Conseil du trésor du Québec (2012), « Budget de dépenses 2013-2014 : crédits des ministères et organismes ». https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/13-14/2-Credits_des_MO.pdf

Conseil supérieur de l'éducation (2016), « Remettre le cap sur l'équité : Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 ». <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/50-0494-SO-cap-sur-lequite-REBE-2014-2016.pdf>

Garon, Jean-Denis (2006). « Retrait des subventions aux écoles primaires et secondaires privées : évaluation de l'effet financier net sur le trésor public québécois » Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en économique.

Landry, Jean-François (2009), « Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes ». https://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2012/06/ecoles-privees-financement_rapport_200910.pdf

Larose, François, et Vincent Grenon (2013). « Profil socioéconomique et attentes technologiques des parents d'élèves du réseau des établissements d'enseignement privé du Québec » Centre de recherche sur l'intervention éducative et socioéducative, 73 pages. https://www.feep.qc.ca/wp-content/uploads/2017/07/CRIESE-UdeS_-_Recherche-Profil-Socioeconomique-attentes-techno_2013_Version-synthese.pdf

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (2016), « Indicateurs de gestion 2013-2014 : établissements d'enseignement privés ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/indicateurs_Gestion_prives_2013_2014.pdf

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (2022). *Gouvernement du Québec*. « Écoles privées ». <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/ecoles-privees/>

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (s.d.), « Indicateurs de gestion 2018-2019 : établissements d'enseignement privés ».

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (2019). « Rapport annuel 2018-2019 ». https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MEES_RAG_2018-2019.PDF?1570037423

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (2020). « Rapport annuel 2019-2020 ». https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MEES_RAG_2019-2020.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (2006). « Rapport de gestion 2005-2006 ». <https://mern.gouv.qc.ca/nos-publications/rapport-annuel-2005-2006/>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (2013). « Indicateurs de gestion 2011-2012, établissements d'enseignement privés ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/IND_EP_2011_2012.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (2013). « Indicateurs de gestion 2011-2012, commissions scolaires ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/IND_CS_2011_2012.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (2011). « Règles budgétaires pour l'année scolaire 2011-2012, commissions scolaires ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/reseau/cs2009-2012_Investissements-amende-juin2011.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (2012). « Règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013, commissions scolaires ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/reseau/Regle_sBudg_ComScol_2012-2013_Fonctionnement.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (2014). « Règles budgétaires pour l'année scolaire 2014-2015, commissions scolaires ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/Fonctionnement_RB_2014-2015_2014-07-14_ED.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (2013). « Règles budgétaires pour l'année scolaire 2013-2014, éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire : Établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/reseau/RB_EtablissementEnseignementPrives2013_2014_s_02.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et al. (2013). « Statistiques de l'éducation : enseignement préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire », Édition 2011.

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/20903?docref=ct8E1iBP1GTKt1RJ9aiMLg>

[Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et al. \(2014\). « Statistiques de l'éducation : enseignement préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire », Édition 2012.](#)

https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/20903?docref=2u6qq7w3mrun4f_01_zFvQ

[Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et al. \(2016\). « Statistiques de l'éducation : enseignement préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire », Édition 2015.](#)

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/20903?docref=EVTsNraVQVNX-d2sfApX6A>

[Ministère de l'Éducation du Québec \(2004\). « Le financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire québécois, année scolaire 2004-2005 »,](#)

[Ministère de l'Éducation du Québec \(2018\), « Guide général sur le financement. Règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019: enseignement préscolaire et enseignement primaire et secondaire ».](#)

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/Guide_RB_2018-2019.pdf

[Ministère de l'Éducation du Québec \(2018\), « Établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions : Règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019, enseignement préscolaire et enseignement primaire et secondaire ».](#)

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/RB_Etablissements-prives_18-19.pdf

[Ministère de l'Éducation du Québec \(2021\). « Établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions : Règles budgétaires pour l'année scolaire 2021-2022, enseignement préscolaire et enseignement primaire et secondaire ».](#)

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/21-090-06_RB-EEPA-21-22_v2.pdf

[Ministère de l'Éducation du Québec \(2021\), « Centres de services scolaires et commissions scolaires, règles budgétaires de fonctionnement pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 : éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire ».](#)

[Ministère de l'Éducation du Québec \(2019\), « Guide général du financement, publication 2019-2020 : enseignement préscolaire et enseignement primaire et secondaire ».](#)

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4006340>

[Ministère de l'Éducation du Québec \(2021\), « Guide général du financement, publication 2020-2021 : enseignement préscolaire et enseignement primaire et secondaire ».](#)

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/Edition_Guide_fin_2021_vf.pdf

[Ministère des Finances du Québec \(2014\), « Comptes publics 2013-2014, renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux » Vol. 2.](#)

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol2-2013-2014.pdf

[Ministère des Finances du Québec \(2019\), « Comptes publics 2018-2019, renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux » Vol. 2.](#)

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol2-2018-2019.pdf

Taub. R., CPA, CA. (2015). *Institut Turboimpôt*. « Conseils et économies d'impôt pour les parents à l'occasion de la rentrée scolaire ». Téléaccessible à l'adresse :

<<https://turboimpot.intuit.ca/info/conseils-et-economies-dimpot-pour-les-parents-a-loccasion-de-la-rentree-scolaire-3601#:~:text=Contrairement%20aux%20frais%20de%20scolarit%C3%A9,%C3%A0%20une%20d%C3%A9duction%20d'imp%C3%B4t.&text=Une%20partie%20des%20frais%20de,l'%C3%A9cole%20indiquait%20la%20r%C3%A9partition.>>

une%20d%C3%A9duction%20d'imp%C3%B4t.&text=Une%20partie%20des%20frais%20de,l'%C3%A9cole%20indiquait%20la%20r%C3%A9partition.>

Vermot-Desroches, Bernard (2007). « Le financement public de l'enseignement privé au Québec ».

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/46640?docref=TKwULDWiGgRisBjN97U9pw>

ANNEXE I

Liste des établissements spécialisés en adaptation scolaire

- Centre académique Fournier
- Centre d'intégration scolaire inc.
- Centre François-Michelle
- Centre psycho-pédagogique de Québec
- Centre pédagogique Lucien-Guilbault inc.
- École Vanguard Québec Ltée
- École le Sommet
- École orale de Montréal pour les sourds
- École Peter Hall inc.
- École oraliste de Québec pour enfants sourds
- École À pas de géant

ANNEXE II

Tableau II.1 : Détail des subventions pour le transport scolaire

	Subventions (M\$)
Source de financement	
Allocation de base	338,3
Ajustements et autres allocations	12,4
Taxes scolaires et subvention d'équilibre	330,4
Coût du total transport scolaire	668,6
Bénéficiaires du financement	
Réseau privé	27,6
Commissions scolaires	641,2
Total	668,6

Source : Guide général sur le financement, règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019, éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, Gouvernement du Québec, P23

Indicateur de gestion, 2018-2019, Établissement privés

Tableau II.2 : Estimation des subventions du gouvernement du Québec pour le transport scolaire, et estimation du coût du transport scolaire, par région

Région administrative	Subventions au privé	Coût pour les commissions scolaires ¹
Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Chaudière- Appalaches	386	679
Montérégie	276	679
Capitale-Nationale	126	679
Mauricie, Centre-du-Québec	530	679
Estrie	298	679
Montréal	17	679
Outaouais, Laurentides	285	679
Laval, Lanaudière	338	679

Notes. 1. Revenu du réseau public divisé par le nombre d'élèves dans le réseau public, incluant le préscolaire.

2. Moyenne dérivée de la subvention pour transport scolaire par région ou groupe de régions et le nombre d'élèves subventionnés, Indicateur de gestion 2018-2019, Établissements d'enseignement privées.

ANNEXE III

Sources de revenus des écoles privées, Québec, 2018-2019

Type de revenu	Revenu
Subventions du Ministère	548 437 670
Montant de base	490 377 549
Valeur locative	10 366 688
Allocations supplémentaires	22 893 907
Subventions pour le transport scolaire	27 579 709
Autres subventions	-2 780 183
Subventions d'autres ministères	732 897
Contribution des élèves pour les services éducatifs	420 514 065
Droits d'admission et d'inscription	23 457 475
Droits de scolarité	396 342 057
Contribution financière additionnelle (élèves de l'extérieur du Québec)	714 533
Dons	48 913 068
Dons en biens et services	375 294
Revenus des entreprises auxiliaires	26 608 776
Autres revenus	386 715 409
Ententes de scolarisation	73 972 054
Revenus de location	12 298 539
Revenus de placement	8 189 262
Ventes de biens et services	254 362 855
Autres produits	37 892 699
Total	1 431 921 885

Source : Indicateur de gestion 2018-2019, Établissements d'enseignement privées.
Inclue les écoles spécialisées.

ANNEXE IV

Sur les coûts indirects du financement des écoles privées via la fiscalité

La fiscalité des écoles privées et de leur clientèle

Comment les écoles privées sont-elles imposées?

La majorité des écoles privées du Québec sont enregistrées en tant qu'**OSBL** auprès de l'Agence du revenu du Canada. Les OSBL sont **exonérées d'impôt sur le revenu**. À titre d'OSBL, les écoles privées (de même que leurs fondations) peuvent **émettre des reçus aux fins d'impôt**.²⁹

Dans quelle mesure les familles des élèves fréquentant l'école privée bénéficient-elles d'avantages fiscaux?

Les **droits de scolarité** payés à des écoles primaires ou secondaires privées ne sont **pas déductibles d'impôts**.³⁰

Exceptions :

Certaines écoles émettent des reçus pour avoir offert l'**enseignement religieux** aux enfants. Ces montants peuvent être déclarés comme des dons au fédéral.

Les **activités parascolaires** et sportives ainsi que les **frais de résidence** scolaire peuvent donner droit à des crédits d'impôt.³¹

Landry (2009) souligne qu'il existe des coûts indirects au financement public des écoles privées, comme les crédits d'impôt pour les dons aux fondations des écoles. Le montant de ces dons s'élève, selon ses calculs, à en moyenne environ 50 M\$ par année de 2005-2006 à 2008-2009 (Tableau 26). Cependant, les plus grandes écoles obtiennent davantage de financement par leur fondation que les plus petites.

²⁹ Source : Landry, J.F. (2009). *Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes*. Rapport téléaccessible à l'adresse : <https://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2012/06/ecoles-privées-financement_rapport_200910.pdf>.

³⁰ Taub, R., CPA, CA. (2015). *Institut Turboimpôt*. « Conseils et économies d'impôt pour les parents à l'occasion de la rentrée scolaire ». Téléaccessible à l'adresse : <<https://turboimpot.intuit.ca/info/conseils-et-economies-dimpot-pour-les-parents-a-loccasion-de-la-rentree-scolaire-3601#:~:text=Contrairement%20aux%20frais%20de%20scolarit%C3%A9,%C3%A0%20une%20d%C3%A9duction%20d'imp%C3%B4t.&text=Une%20partie%20des%20frais%20de,l%C3%A9cole%20indiquait%20la%20r%C3%A9parti on.>>>

³¹ *Ibid*

Tableau 26.

9 Dons aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions

Dons aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions	
Année	Don (M\$)
2005-2006	54,9
2006-2007	48,2
2007-2008	47,7
2008-2009	50,0
Total	200,8
Moyenne	50,2

Tableau 27. Crédits d'impôt pour les dons au fédéral et provincial

Montant du don	Crédit d'impôt provincial*	Crédit d'impôt fédéral**	Épargne fiscale	Épargne fiscale (%)	Coût du don
100, 00 \$	20,00 \$	12,94 \$	32,94 \$	32,9 %	67,06 \$
250, 00 \$	52,00 \$	37,99 \$	89,99 \$	36 %	160,01 \$
500, 00 \$	112,00 \$	98,53 \$	210,53 \$	42,1%	289,47 \$
1 000, 00 \$	232,00 \$	219,61 \$	451,61 \$	45,2 %	548,40 \$
5 000, 00 \$	1 192,00 \$	1 188,21 \$	2 380,21 \$	47,6 %	2 619,80 \$
10 000,00 \$	2 392,00 \$	2 398,96 \$	4 790,96 \$	47,9 %	5 209,05 \$

* Crédit d'impôt provincial : 20 % sur les premiers 200 \$, 24 % sur l'excédent.

** Crédit d'impôt fédéral : 15,5 % sur les premiers 200 \$, 29 % sur l'excédent.

(Ce pourcentage doit être ajusté pour tenir compte de l'effet de l'abattement du Québec de 16,5 %. Ces pourcentages deviennent donc 12,9425 % et 24,215 % pour 2007).

Source : Landry, J.F. (2009). *Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes*. Rapport téléaccessible à l'adresse : <https://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2012/06/ecoles-privees-financement_rapport_200910.pdf>.

ANNEXE V

Comparaison avec l'étude Vermot-Desroches (2007)

Il peut sembler contre-intuitif que l'afflux d'élèves supplémentaires subventionnés à 100%, occasionné par l'arrêt des subventions aux écoles privées, résulte en un impact budgétaire positif.

Pourtant, notre étude n'est pas la première à calculer un bénéfice net pour le gouvernement du Québec après une réduction des subventions aux écoles privées. En effet, l'étude Vermot-Desroches (2007), mentionnée plus haut, identifie également la possibilité d'un impact budgétaire positif dans certains scénarios.

Il convient de mentionner que l'étude Vermot-Desroches repose sur des hypothèses différentes de celles du *Plan pour un réseau scolaire commun*. Vermot-Desroches traite des élèves migrant du privé subventionné vers le public, sans prévoir de « réseau commun » que les écoles anciennement privées subventionnées pourraient rejoindre.

Ainsi, l'étude tient compte de coûts afférents à la construction de nouvelles infrastructures, nécessaires pour que les écoles publiques puissent accueillir de nouveaux élèves. En prévoyant un réseau commun que les écoles privées subventionnées pourront choisir ou non de rejoindre, en plus d'établir des cartes scolaires permettant que les élèves du réseau commun fréquentent l'école de quartier, la politique proposée contourne l'essentiel de ces coûts supplémentaires.

L'étude Vermot-Desroches traite aussi ses élasticités comme exogènes, tandis que la présente étude les dérive de façon endogène. Autrement dit, Vermot-Desroches fixe des élasticités à divers niveaux et observe leur incidence sur la variation de la demande et l'impact budgétaire, tandis que la présente étude fixe la variation de la demande selon divers scénarios plausibles et déduit mathématiquement les élasticités inhérentes à ces scénarios. Pour cette raison, et puisque le sujet principal du présent rapport est l'impact budgétaire potentiel d'une diminution des subventions aux écoles privées, cette section-ci accordera moins d'importance aux élasticités dans la comparaison entre les deux études.

Parue en février 2007, l'étude Vermot-Desroches traite principalement de données de l'année scolaire 2004-2005, différentes à plusieurs égards des données plus récentes dont traite la présente étude. Par exemple, la proportion d'élèves fréquentant l'école privée est passée de 10,8 pour cent en 2004-2005³² à 11,7 pour cent en 2018-2019, ce qui pourrait entre autres expliquer les différences entre les élasticités associées aux résultats des deux études.³³

³² Voir Landry (2009), « Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes », https://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2012/06/ecoles-privées-financement_rapport_200910.pdf p11.

³³ Banque de donnée statistique, Gouvernement du Québec. Inclut le préscolaire.

Une différence importante provient également du fait que Vermot-Desroches (2007) ne prend pas en compte le fait qu'un élève moyen du privé coûte généralement moins cher qu'un élève moyen des commissions scolaires, comme discuté plus haut dans ce rapport.

En utilisant le coût moyen d'un élève des commissions scolaires comme estimation du coût de l'éducation d'un élève du réseau privé rejoignant le réseau public, Vermot-Desroches (2007) ne prend pas en compte de concept « d'élève équivalent ». Il en résulte alors une surestimation des coûts d'éducation au privé.

Malgré tout, l'étude de Vermot-Desroches présente plusieurs cas de figure où la diminution des subventions aux écoles privées (ou leur abolition complète) engendre un impact budgétaire positif, en dépit des coûts additionnels liés à la construction de nouvelles infrastructures.

Qui plus est, ces cas de figure partagent des caractéristiques importantes avec les scénarios présentés dans la présente étude. Il vaut donc la peine de les juxtaposer à des fins d'analyse comparative.

Pour alléger le texte et faciliter la compréhension du reste de cette section, les scénarios de l'étude Vermot-Desroches (2007) seront libellés par des lettres : « scénario A », « scénario B », etc. Les scénarios portant des numéros demeurent ceux présentés dans le cadre de la présente étude.

Présentation des scénarios de l'étude Vermot-Desroches (2007)

Chaque scénario proposé dans l'étude Vermot-Desroches (V-D) correspond à une alternative concernant les subventions aux écoles privées. L'étude décline ensuite les effets de chaque scénario selon quatre niveaux d'élasticité : -0,25, -0,5, -0,75 et -1.

- Scénario A : retrait de 100% des subventions aux écoles privées (abolition complète).
- Scénario B : diminution de 50% des subventions aux écoles privées.
- Scénario C : Statu quo.
- Scénario D : Augmentation des subventions aux écoles privées de 50%.

Les cas de figure pertinents dans le cadre de ce rapport sont ceux traitant de la diminution des subventions aux établissements d'enseignement privé, c'est-à-dire les scénarios A et B.

Le Tableau V.1 présente les déclinaisons des scénarios A et B où la proportion des élèves fréquentant l'école privée après la réforme s'approche de des proportions des élèves qui choisiraient l'école non-conventionnée dans les scénarios de ce rapport.

Tableau V.1

	Scénario A (V-D)	Scénario 2	Scénario B, élasticité - 0,5 (V-D)	Scénario B, élasticité - 0,25 (V-D)	Scénario 4
Nombre d'élèves total, privé et public	1 105 038	962 870	1 105 038	1 105 038	1 072 413
Nombre d'élèves au privé subventionné	107 790	105 069	107 790	107 790	105 069
Nombre d'élèves demeurant au privé/non-conventionné	68 341	25 035	68 341	88 065	55 678
Proportion des élèves demeurant au privé/non-conventionné					
- Primaire		6%			6%
- Secondaire		6,7%			8,7%
- Total	6,1%	6,3%	6,1%	7,9%	7,1%
Diminution des inscriptions au privé/non-conventionné (%)	36,6%	52,9%	36,6%	18,3%	45,1%
Subvention aux élèves du privé/non-conventionné après la réforme (x1000)	0	0	113 109	145 754	0
Épargnes brutes (x1000)					
- Primaire		101 804			101 804
- Secondaire		411 072			411 072
- Total	356 800	512 867	178 400	178 400	512 867
Coûts additionnels bruts (x1000)					
- Primaire		2 325			2 325
- Secondaire		411 180			350 111
- Total	216 826	413 505	216 826	108 413	352 436
Coûts liés à la construction	13 041		13 041	6 521	

d'infrastructures (x1000)					
Impact budgétaire net (x1000)					
- Primaire		99 479			99 479
- Secondaire		-108			61 961
- Total	126 933	99 371	13 824	96 112	160 440

En résumé, malgré certaines différences dans les approches utilisées, les deux études concluent à des impacts budgétaires positifs pour l'État.